



Mon BOUVRON
de demain ! ♥



Dessine-moi ton Bouvron !

Félicitations à Louna (7 ans)



► Animaux errants ou en divagation

Que faire si j'ai perdu mon animal de compagnie ? Quelle attitude adopter en cas de rencontre fortuite avec un animal en divagation ?

Actions de prévention : surveillance et identification

Le propriétaire d'un animal ou celui qui en a la garde est responsable de celui-ci et répond du dommage qu'il viendrait à causer (article 1243 du Code civil). Il convient donc en premier lieu de garder son animal de compagnie sous sa surveillance.

Pour éviter toute perte de son animal de compagnie, chaque propriétaire est invité à assurer chez son vétérinaire l'identification de son animal, en procédant au puçage de ce dernier par le biais du **Fichier d'identification des carnivores domestiques**. Cette action d'identification permettra de retrouver facilement le propriétaire de l'animal égaré.

Animaux errants ou en divagation

"Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abs-

tenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse". De la même manière, "est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui" (article L211-23 du code rural).

Si vous constatez un animal en divagation, chat, chien, ou tout autre animal domestique ou sauvage, vous pouvez contacter la mairie pour la prise en charge de celui-ci. En effet, le maire est responsable des animaux en divagation au titre de ses pouvoirs de police (article L211-22 du code rural) et la commune a passé une convention avec le groupe SACPA pour prendre en charge les animaux errants trouvés sur son territoire.

Attention

Un animal errant non réclamé **dans le délai de 8 jours ouvrés** est considéré comme abandonné par son propriétaire (article L211-25 du code rural). Lorsque le propriétaire se manifeste, il doit régler les **frais de la fourrière ainsi que les frais d'identification de son animal** si celui-ci n'était pas pucé. Le propriétaire de l'animal peut en outre être redevable d'une **amende pénale de 4^e classe (750 €)** pour ne pas avoir procédé à l'identification de son chien ou chat (article R215-15 du code rural).

► Comment contacter la mairie ?

Le lien entre les citoyens et la municipalité est l'un des enjeux forts de ce nouveau mandat. Les élus ont à cœur de travailler en mode participatif avec la population et d'être à son écoute. Si les comités consultatifs vont constituer un lieu d'échange privilégié, chaque habitant de Bouvron peut au quotidien contacter la mairie par différents moyens.



Par téléphone : 02 40 56 32 18

Afin d'améliorer le service d'accueil téléphonique, un guide vocal va être mis en place. En suivant les indications, vous pourrez accéder directement au bon interlocuteur ou lui laisser un message.



En se rendant directement sur place aux horaires d'ouverture :

- Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Jeudi : de 9h à 12h30
- Les 2^{es} et 4^{es} Samedi de chaque mois : de 9h à 12h (Permanence état civil uniquement)



Par mail : accueil@bouvron.eu

À noter que l'adresse mail de chaque élu est disponible sur le site Internet de la mairie dans la rubrique : La mairie > Conseil Municipal > Le maire et vos élus



Via Messenger sur la page Facebook de la Mairie

Retrouvez toutes les informations sur la commune et ses actualités sur :

- le site Internet : www.bouvron.eu
- la page Facebook : www.facebook.com/communedebouvron

Le mot du Maire

► Chers Bouvronnaises, Chers Bouvronnais,

Cela fait un an que notre pays subit une crise sanitaire de grande ampleur, l'espoir grandit que le printemps puisse apporter de nouveau de la normalité dans nos activités et retrouver une vie sociale, associative et culturelle. La **campagne de vaccination** s'amplifie car outre le centre de vaccination de Blain, ce sont d'autres professionnels de santé (médecins généralistes, pharmaciens...) qui sont en capacité de vacciner.

Cette période de l'année est l'occasion de voter nos budgets communaux. La **situation financière de la commune est saine**, malgré des investissements importants par le passé avec des équipements de qualité. L'objectif des prochaines années est de **stabiliser nos ressources** d'investissement, tout en ne recourant pas à l'emprunt. Cela n'empêche pas de financer des projets concourant à l'attractivité de Bouvron, même s'il ne faut pas oublier que les travaux de l'église – qui s'achèveront à l'été – utilisent plus de la moitié de notre budget d'investissement 2021. Les locaux de l'ancien local du Crédit Mutuel seront réaménagés pour avoir deux **locaux d'activités** et un logement ; la réflexion d'un nouveau **centre technique municipal** démarre, en fixant des objectifs ambitieux pour les services techniques. Les associations pourront prochainement utiliser plus facilement le **parc de la Minoterie qui sera connecté en électricité et en eau**, et auront de l'**espace de stock-**



kage supplémentaire via des containers placés à côté de la Minothèque. Pour lutter contre la **précarité menstruelle**, des distributeurs de protection hygiénique seront placés dans plusieurs équipements de la commune. Nous poursuivrons les travaux de voirie et démarrons avant l'été un **inventaire bocager** dans les campagnes. Enfin, les collectivités doivent prendre leur part dans la transition énergétique : un diagnostic de l'ensemble des bâtiments communaux va être conduit, pour prévoir les investissements en matière d'isolation et de réduction des consommations énergétiques, et il est prévu d'installer des **panneaux photovoltaïques** de manière à produire localement l'énergie consommée par l'école publique et la salle Horizinc.

N'oublions pas de faire vivre la démocratie au travers des **élections départementales et régionales**. Le département de Loire-Atlantique, qui soutient activement nos démarches en faveur du réaménagement du centre-bourg, est un acteur-clé pour décider des politiques publiques de demain, tout comme la région. Alors les 13 et 20 juin, exprimons-nous.

Emmanuel Van Brackel
Maire de Bouvron

S
O
M
M
A
I
R
E

ACTUALITÉS	2-9
FINANCES	10
URBANISME	11
CADRE DE VIE	12-13
ÉDUCATION	14-17
CULTURE	18-21
SOCIAL	22-25
VIE RURAL	26-27
ÉCOLOGIE	28-31
VIE ASSOCIATIVE	32-34
PAYS DE BLAIN	35-36
PATRIMOINE - TOURISME	37-38
ÉTAT CIVIL	39
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS	40

Magazine de Bouvron

Mairie de Bouvron
12 rue Louis-Guihot - 44130 BOUVRON
Mail : accueil@bouvron.fr
Tél. 02 40 56 32 18
www.bouvron.eu

Tirage : 1 750 exemplaires

Directeur de publication : Emmanuel Van Brackel, maire de Bouvron

Rédaction : mairie de Bouvron, Pays de Blain, associations

Photos : mairie de Bouvron, associations

Imprimé avec des encres sans solvant sur papier recyclé
par Imprim'Graph Groupe / Sillon - Savenay



► Les élections départementales et régionales se tiendront les 13 et 20 juin 2021

En raison du contexte sanitaire, les élections départementales et régionales qui devaient se tenir en mars sont reportées aux 13 et 20 juin 2021.

IMPORTANT : Modalités pratiques

Une organisation spécifique est prévue en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Un seul bureau de vote pour les deux élections sera ouvert pour organiser le double scrutin et respecter la distanciation sociale ; les 3 bureaux de vote habituels (mairie, maison des associations et école publique) sont donc transférés à la salle des sports. Pour voter, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** vous rendre dans le **complexe sportif de la Vigne** qui sera aménagé afin de permettre le bon déroulement du scrutin.

La municipalité mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité sanitaire (gel hydroalcoolique, vitres de protection des assesseurs, marquage au sol et désinfection régulière). **Le port du masque sera bien entendu obligatoire.**

Le parking de la salle des sports sera réservé pour le scrutin les 13 et 20 juin.

POUR VOTER, n'oubliez pas de vous munir de :

• Une pièce d'identité valable

Voici la liste des pièces autorisées :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élus locaux (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte Vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en

cours de validité) avec photographie

- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

Attention : sans une des pièces d'identité figurant dans la liste, il vous sera impossible de voter.

- **Votre carte d'électeur** (non obligatoire mais conseillée)

Nota : il n'y aura pas de nouvel envoi de carte d'électeur pour ce scrutin. Si vous n'en avez pas, vous pouvez contacter la mairie par téléphone pour vérifier votre inscription sur les listes électorales.

ATTENTION : La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le 7 MAI 2021.

- **Votre masque**

- **Un stylo**

- Le cas échéant, **votre ou vos procurations**

Exceptionnellement concernant ces deux scrutins, un électeur pourra disposer de 2 PROCURATIONS contre une seule habituellement. Si vous souhaitez donner procuration, pensez à bien anticiper votre demande afin que celle-ci parvienne dans les temps à la mairie !

Compte tenu de l'organisation exceptionnelle de ce double scrutin, la municipalité aura besoin d'**habitants volontaires** pour aider à tenir les bureaux de vote et procéder au dépouillement. N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie !

Enfin, la proclamation des résultats aura lieu exceptionnellement à la salle des sports.

À quoi servent les élections départementales et régionales ?

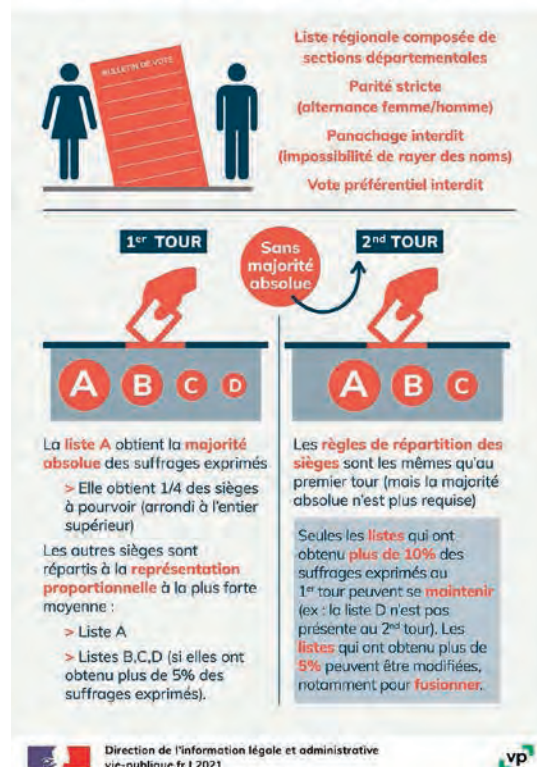
Les élections départementales et régionales ont vocation à élire les conseillers siégeant au Conseil départemental et au Conseil régional. Les conseillers sont habituellement élus pour un **mandat de 6 ans**, mais exceptionnellement le mandat des conseillers renouvelé en 2021 s'achèvera en **mars 2028** (loi n° 2021-191 du 22 février 2021).

Élections régionales

Les élections régionales se déroulent selon un **mode de scrutin de liste, paritaire, à deux tours, avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, se combinant avec une prime majoritaire**.

Les conseillers régionaux disposent de nombreuses compétences redéfinies en 2015 dans le cadre de la Loi NOTRe : *"le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes"*.

Élections régionales : le mode de scrutin



Quel est le rôle du département ?



Élections départementales

Les élections départementales se déroulent selon un **scrutin binominal mixte majoritaire à 2 tours**. Pour être élu au premier tour, un binôme homme femme, doublé de 2 suppléants, doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et le 1/4 des suffrages des électeurs inscrits. Pour se présenter au second tour, un binôme doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits dans le canton.

Le Conseil Départemental agit dans de nombreux domaines :

- Solidarités, cohésion territoriale et action sociale
- Éducation
- Aménagement et transports
- Actions culturelles et sportives

► Intégration de nouveaux habitants dans les comités consultatifs



Par délibération des 16 décembre 2020 et 17 février 2021, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'intégration de nouveaux habitants dans les différents comités consultatifs.

en conseil
VOTÉ
municipal



Comité consultatif CADRE DE VIE ET AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Réunion mensuelle sous le pilotage de Francis BLANCHARD, 1^{er} adjoint délégué au Cadre de vie, à l'Urbanisme, aux Voiries et Réseaux, ainsi qu'aux Finances



Élus : Francis Blanchard, Catherine Vanson, Sylvain Malo, Xavier Samzun, Thierry Menoret, Albert Bichon

Habitants : Rachel Le Guennec, Dominique Gaudin, Bénédicte Sarzeaud, Golven Le Pottier, Hervé Couëdel, Élisabeth Vitoux, Vincent Guiné, Nicolas Tessier, Christine Orjubin, Cécile Cheval, Erick Cheval, François Ramond



Comité consultatif ÉCOLOGIE/MOBILITÉ

Réunion mensuelle sous le pilotage de Jérémy JEUSSET, Adjoint à l'Écologie et aux Mobilités



Élus : Jérémy Jeusset, Sabine Baillergeau-Steffen, Gaël Charriau, Caroline Gastard, Xavier Samzun, Armelle Lorieux-Wolff, Max Pijotat

Habitants : Andréa Nevelstyn, Matthias Michel, Jean-Pierre Galerne, Ludovic Gonsard, Julie Landais, Daniel Halouze, Corentin Cheval, Jeanne Janvresse, Andrea Lemasson Zapata



Comité consultatif CULTURE

Réunion mensuelle sous le pilotage de Catherine VANSON, Adjointe à la Culture, au Tourisme et au Patrimoine



Élus : Catherine Vanson, Gaël Charriau, Shamy Ravidjee, Corinne Reulier, Max Pijotat

Habitants : Geneviève Aoustin, Nicolas Tessier, Muriel Lalloué, Ange Lailié, Corinne Ronsin, Marie Do Meslin, Christelle Sergent, Anny Naulin, Roger Naulin, Léna Cherel, Marythée Douaud, Françoise Boudazin, Erick Cheval, Christine Orjubin, Stéphane Orjubin



Comité consultatif TOURISME ET PATRIMOINE

Réunion bimestrielle sous le pilotage de Catherine VANSON, Adjointe à la Culture, au Tourisme et au Patrimoine



Élus : Catherine Vanson, Mercedes Dufour-Gatti, Sylvain Malo, Xavier Samzun, Armelle Lorieux-Wolff, Max Pijotat

Habitants : Stéphanie Chabot, Patrice Maillard, Vincent Guiné, François Ramond, Corentin Cheval, Corinne Ronsin, Louissette Dallibert, Jacqueline Guilbaud, Jacques Walsh de Serrant, Jean Jo Douaud, Jean Surget, Jacques Surget, Louis Hervy



Comité consultatif ACTIONS SOCIALES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES

Réunion bimestrielle sous le pilotage de Laurence LE PENHUIZIC, Adjointe aux Affaires sociales et à la Vie associative



Élus : Laurence Le Penhuizic, Sabine Baillergeau-Steffen, Mercedes Dufour-Gatti, Caroline Gastard, Albert Bichon

Habitants : Grégoire Rousseau, Sandrine Bruckmann, Christelle Malo, Christelle Jacques



Comité consultatif VIE ASSOCIATIVE

Réunion mensuelle sous le pilotage de Laurence LE PENHUIZIC, Adjointe aux Affaires sociales et à la Vie associative



Élus : Laurence Le Penhuizic, Sylvain Malo, Shamy Ravidjee, Xavier Samzun, Héloïse Pierre, Murielle Leclerc

Habitants : Geneviève Aoustin, Eric Eozenou, Alexis Pierre, Maryline Couëdel



Comité consultatif COMMUNICATION

Réunion mensuelle sous le pilotage de Clotilde SHAMMAS, Adjointe aux Affaires scolaires et à la Communication



Élus : Clotilde Shammass, Maud Boré, Gaël Charriau, Caroline Gastard, Armelle Lorieux-Wolff

Habitante : Élisabeth Vitoux



Comité consultatif AFFAIRES SCOLAIRES

Réunion trimestrielle sous le pilotage de Clotilde SHAMMAS, Adjointe aux Affaires scolaires et à la Communication



Élus : Clotilde Shammass, Mercedes Dufour-Gatti, Emmanuel Rouillé, Héloïse Pierre

Habitante : Cécile Cheval



Comité consultatif RURALITÉ

Réunion trimestrielle sous le pilotage de Jacques POUGET, Adjoint aux Bâtiments publics et à la Ruralité



Élus : Jacques Pouget, Sabine Baillergeau-Steffen, Jérémy Jeusset

Habitants : Matthias Michel, Ludovic Gonsard, Dominique Boudazin



Comité consultatif VIE ÉCONOMIQUE

Réunion trimestrielle par Maud Boré, conseillère municipale déléguée à la Vie économique locale



Élus : Maud Boré, Albert Bichon, Max Pijotat, Thierry Menoret

Habitants : Rachel Le Guennec, Grégoire Rousseau, Dominique Gaudin, Daniel Halouze, Isabelle Hivert, David Orvoën, Corine Navarro



Comité consultatif
FINANCES
Réunion trimestrielle sous le pilotage de Francis BLANCHARD,
1^{er} adjoint délégué au Cadre de vie, à l'Urbanisme, aux Voiries
et Réseaux, ainsi qu'aux Finances



Élus : Francis Blanchard, Jacques Pouget, Murielle Leclerc
Habitant : Michel Gendron

Compte tenu du nombre de membres des comités Cadre de vie, Culture, Tourisme et Patrimoine et Écologie, et pour faciliter les échanges, les élus ne souhaitent pas intégrer de nouveaux habitants pour le moment.

En revanche, pour les autres comités consultatifs, les candidatures sont toujours ouvertes. Si cela vous intéresse, merci d'envoyer votre candidature à l'adresse mail suivante : **comites-consultatifs@bouvron.eu**

► Du changement parmi les agents municipaux

Sophie GASTON PRIOUX

Chargée d'accueil de la commune

Son visage ne vous est pas inconnu et pour cause, Sophie GASTON PRIOUX, âgée de 52 ans, a d'abord travaillé 30 ans comme ATSEM sur la commune de Bouvron à l'école Félix Leclerc.

Animée par un besoin de reconversion professionnelle, elle a pu bénéficier d'un nouveau dispositif, la « PPR », Période de Préparation au Reclassement et a ainsi pu être accompagnée par la commune et le Centre de Gestion de Loire-Atlantique pendant un an. Durant cette période, Sophie s'est formée pendant neuf mois en secrétariat. Elle a également bénéficié de stages et de formations à l'accueil et à l'état civil, dont un sur la commune de septembre à décembre 2020.

À la suite d'une récente restructuration des services, le poste d'accueil s'est libéré au 1^{er} janvier 2021 et a été proposé à Sophie. Cette dernière ayant accepté, vous la retrouverez donc de façon permanente à l'accueil physique et téléphonique des usagers ainsi que pour vos démarches d'état civil et administratives en général.



Nul doute que son sourire et sa gentillesse sauront faire mouche auprès de la population.

Charline NICOL

La nouvelle Directrice Générale des Services

Avec une formation d'historienne-géographe mais aussi d'urbaniste, cette attachée territoriale d'état, âgée de 37 ans, travaillait depuis 10 ans au ministère de l'écologie. Son dernier poste à la DREAL, Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement, lui confère une solide expérience en management de projet puisqu'elle était responsable de la préservation des sites sur la région au niveau architectural et paysager.

Charline NICOL se voit donc confier les missions de Directrice Générale des Services. Elle va ainsi, conseiller et appuyer les élus ainsi que coordonner les 29 agents de la collectivité afin de poursuivre les projets déjà engagés.

Après plusieurs semaines en doublon avec Norman TAHRAT afin d'assurer la transition sur de nombreux dossiers en cours, elle le remplace depuis le 1^{er} mars. Ce dernier arrivé en 2017, souhaitait se rapprocher de son domicile, il vogue désormais vers un nouveau poste à la Haye-Fouassière. Un grand remerciement pour ces années passées à la mairie, on retiendra son sourire, sa bonne humeur et son professionnalisme.

« La multitude de projets de la municipalité, la notion de service public, l'accent sur la démocratie participative et le développement durable ont influencé ma décision de postuler, le concret et l'envie de travailler plus sur le terrain ont fait le reste ».



Norman TAHRAT et Charline NICOL pendant la passation des dossiers.

► En bref...



Fonction publique

Convention sur la médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion 44

La commune de Bouvron avait adhéré à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux proposée par le Centre de Gestion 44 sur la base d'un décret du 16 février 2018. Cette expérimentation était initialement prévue pour les contentieux susceptibles de se présenter jusqu'au 18 novembre 2020. Mais un décret du 27 octobre 2020 a reporté la date de fin de l'expérimentation au 31 décembre 2021. Le conseil municipal du 17 février 2021 a donc entériné à l'unanimité le report de la date de fin d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire par la signature d'un nouvel avenant avec le CDG 44.

Adoption du principe d'une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction (PREAD)

Les Directeurs Généraux des Services des communes de plus de 2 000 habitants, recrutés sur la base d'un emploi fonctionnel de direction, peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité fixée à 15 % maximum du traitement brut soumis à retenue pour pension. Le conseil municipal a donc validé à l'unanimité le principe de l'attribution mensuelle d'une prime de responsabilité à la Directrice Générale des Services à hauteur de 6 % du traitement brut mensuel à compter du 1er mars 2021, date de la prise de fonction de Charline NICOL. L'instauration de cette prime dont le montant s'élève à 152,95 € nets, n'est pas de nature à créer un surcoût en termes de charge salariale pour la collectivité par rapport à la situation actuelle.



Transfert de la compétence optionnelle investissement et maintenance en éclairage public

Conformément à une modification statutaire de 2012, le SYDELA peut proposer à ses collectivités adhérentes un nouveau service de maintenance de leurs installations en complément des investissements sur les installations d'éclairage public. Cette prestation était jusqu'alors confiée à la société BOUYGUES dont le contrat a pris fin au 31 décembre 2020. Le transfert au SYDELA de cette compétence optionnelle présentait plusieurs avantages pour la commune, notamment la rationalisation des coûts et la gestion du patrimoine, l'optimisation de la performance, la mutualisation des moyens techniques et humains,

en conseil
VOTÉ

l'amélioration de la planification et du suivi technique et administratif des opérations réalisée, la mise en œuvre facilitée des préconisations du diagnostic des installations d'éclairage public et le bénéfice d'une expertise technique.

Le conseil municipal du 16 décembre 2020 a donc décidé à l'unanimité de transférer cette compétence au SYDELA.



Modification des statuts du SYDELA

À l'unanimité, le conseil municipal du 17 février 2021 a approuvé les nouveaux statuts du SYDELA pour permettre l'adhésion de la Communauté d'Agglomération CAP ATLANTIQUE avec transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à compter du 1er janvier 2020. Cette adhésion étant de nature à modifier le périmètre du SYDELA et la répartition du collège électoral, l'accord de la majorité des collectivités et EPCI adhérents était nécessaire.



Mise à jour des tableaux de voirie communale

Suite à la mise en service de la déviation et au déclassement de la RN 171 en route communale, le conseil municipal du 17 février 2021 a décidé à l'unanimité de mettre à jour les tableaux de la voirie communale afin que cette augmentation soit notamment prise en compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement. Le linéaire des voies communales s'établit à 115 926 mètres linéaires après actualisation contre 112 899 mètres avant le déclassement de la RN 171.



Acquisition de la parcelle ZX270 à l'Etat en perspective de l'installation d'un pylône 4G

La commune a été informée d'une demande de la société BOUYGUES TELECOM pour installer un pylône 4G afin de couvrir une zone blanche identifiée sur la commune. Parallèlement, une opportunité foncière s'est présentée au lieu-dit La Haie sur une parcelle propriété de l'État d'une surface de 581 m² et distante de 200 mètres des habitations. Bouygues Telecom a confirmé la compatibilité du terrain pour l'implantation du pylône 4G envisagé. Le conseil municipal du 17 février 2021 a donc décidé à l'unanimité d'acquérir la parcelle ZX270.



Adoption des tarifs applicables en matière d'eau potable et d'assainissement collectif pour 2021

Dans le cadre de la bonne gestion de son activité assainissement, pour continuer à se rapprocher d'un équilibre entre dépenses et recettes de son budget assainissement, la commune devait faire évoluer la redevance assainissement collectif. En effet, on constate ces dernières années davantage de dépenses que de recettes sur ce budget annexe assainissement.

Pour cela, le conseil municipal du 16 décembre 2020 a approuvé à l'unanimité une évolution progressive permettant le rapprochement avec les tarifs appli-

qués sur les communes limitrophes. L'augmentation de tarification proposée a pour conséquence **une augmentation de 2,6 % environ de la part assainissement de la facture d'eau**, soit un bénéfice d'environ 3225 € pour ce budget annexe. Sur une facture classique d'une famille de 4 personnes, cela revient à **une augmentation de 7,50 € annuels**.



Demandes de subvention

Lors des séances des 16 décembre 2020 et 17 février 2021, le conseil municipal a approuvé les demandes de subvention suivantes :

PROJET	EUROPE	ÉTAT	RÉGION	DÉPARTEMENT
Poste de facilitatrice de la Minothèque	26 440 €		55 650 € (sur 3 ans)	
Accompagnement LAD Assistance à maîtrise d'ouvrage aménagement centre bourg		17 868,75 € 30 %		23 825 € 40 %
Installation panneaux photovoltaïques		24 800 € 20 %		
Travaux ancien local Crédit Mutuel		76 500 € 30 %		
Acquisition containers - Tiers-Lieu		3 262 € 40 %		3 262 € 40 %

Pour retrouver le détail des décisions du conseil municipal, n'hésitez pas à consulter les comptes-rendus disponibles sur le site internet bouvron.eu.

Pays de Blain



Adoption du Pacte de gouvernance du Pays de Blain

Par délibération du conseil municipal du 17 février 2020, les élus ont adopté à l'unanimité le pacte de gouvernance proposé par les élus communautaires afin de fixer les grands principes de la coopération intercommunale. Ce projet présente des éléments importants, notamment la présentation par la

Présidente de la CCRB en conseil municipal du bilan de l'intercommunalité, mais également la démarche participative via le conseil de développement du Pays de Blain.

Ce projet de pacte de gouvernance, pour être adopté, doit être soumis aux conseils municipaux des 4 communes de l'intercommunalité ainsi qu'à l'approbation du Conseil communautaire.

► Débat d'orientation budgétaire



Lors de la séance du 17 février 2021, le conseil municipal a tenu son premier débat d'orientation budgétaire. Cet exercice, non obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants, permet néanmoins de répondre à un objectif de transparence et de bonne gestion financière.

Lors de ce débat, de grands principes de gestion financière ont été retenus :

- Maîtriser la dépense publique notamment le budget de fonctionnement
- Financer les travaux en cours (honorer nos engagements)
- Assurer la maintenance des biens de la commune (voirie, bâtiments, réseaux)
- Rembourser la dette
- Programmer via un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) les nouveaux projets de préférence à travers des dispositifs de soutien (Opération de Revitalisation des Territoires, Appel à Manifestation d'Intérêt)
- Limiter l'emprunt au strict nécessaire
- Abonder le budget CCAS à hauteur des besoins accentués par la crise sanitaire, aider le tissu associatif
- Financer des projets réalisables dans les limites de notre autofinancement en y intégrant les souhaits exprimés par le conseil municipal des enfants.

Ont également été présentés des exemples de projets finançables dès 2021, issus notamment des réflexions des comités consultatifs :

- Aménagements du parc de la Minoterie, en lien avec le Conseil municipal des enfants
- Installation de containers de stockage pour

les activités de la Minothèque

- Installation d'aubettes
- Abris à vélo/Aménagements cyclables
- Signalétique dans le bourg
- Aide à la précarité menstruelle
- Investissements pour matériel professionnel à Horizinc
- Opération Street Art à la Minoterie
- Parcours Historique et patrimonial
- Refuge LPO à l'école publique
- Opération 1 naissance = 1 arbre

D'autres projets d'envergure et plus coûteux ont également été abordés qui nécessitent d'être intégrés dans un plan pluriannuel d'investissement (PPI) afin de programmer et de maîtriser la dépense publique :

- Aménagement de l'ancien local du Crédit Mutuel (2021)
- Panneaux photovoltaïques école Félix Leclerc (2021-2022)
- Aménagement centre bourg (2021-2026)
- Mise en place de réseaux séparatifs des eaux usées (à déterminer)
- Construction d'un centre technique municipal (2022-2023)
- Aménagements des entrées du bourg (2022-2026)
- Rénovation énergétique des bâtiments de la commune (2021 - ?).

► EN BREF, voté en conseil municipal



Budget Assainissement : le budget annexe assainissement n'est plus dépendant du budget général de la commune pour ce qui est des dépenses liées au personnel de manière assurer davantage d'équité entre les bénéficiaires de l'assainissement collectif et les habitants raccordés à un assainissement individuel.



Redevance d'occupation du domaine public pour la société ORANGE : pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent le domaine public communal et y sont autorisés par permission de voirie ou par

convention. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance annuelle dont le montant est encadré. Cette redevance n'ayant été perçue que jusqu'en 2015, le conseil municipal du 16 décembre 2020 a approuvé à l'unanimité la perception de cette redevance annuelle pour les années 2016 à 2020 pour un montant total de 16 129,40 €. La commune n'a pas perdu de recettes par cette régularisation.

Retrouvez tout le détail des délibérations sur le site internet de la commune : bouvron.eu.

► Quelles formalités dois-je accomplir lorsque j'effectue des travaux dans ma propriété ?

Vous êtes nombreux à vous interroger sur les règles qui gouvernent le droit de l'urbanisme et les formalités que chaque propriétaire doit accomplir lorsqu'il envisage des travaux sur son habitation...

Rappel du cadre général

Le droit de l'urbanisme est complexe et il est parfois difficile de s'y retrouver dans les formalités à accomplir. Pour rappel, les règles sont fixées au niveau national par le Code de l'urbanisme ou parfois le Code de l'environnement et sont ensuite précisées par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune qui détaille les règles de formalités à respecter selon le zonage de votre terrain. Dans des cas particuliers, d'autres services peuvent être appelés à se prononcer tels que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ou les services de la DRAC.

Le PLU de la commune est disponible sur le site internet de la mairie :

<https://www.bouvron.eu/vie-pratique/urbanisme/le-plu/>
Les demandes déposées par les administrés (dénommés pétitionnaires), soit en format papier à la mairie, soit sous forme dématérialisée, sont ensuite examinées par la **Commission Urbanisme** qui se réunit deux fois par mois. Les dossiers sont instruits juridiquement par un service mutualisé entre plusieurs communes à la communauté de communes d'Erdre et Gesvres pour vérifier la conformité au PLU.

Pour information, les règles actuelles du PLU vont être amenées à évoluer dans les années à venir. En effet, la Commission Aménagement du Territoire de la CCRB travaille actuellement à l'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal : **le PLUih tenant lieu de Programme Local de l'Habitat devrait entrer en application au 2^e semestre 2023.**

Pour rappel, Cécile RIVIERE est votre interlocutrice privilégiée pour toutes vos questions à l'adresse mail suivante : **urbanisme@bouvron.eu**

N'hésitez pas à la contacter !

FOCUS sur les questions les plus courantes à l'arrivée des beaux jours

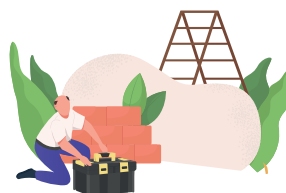


Je souhaite ravaler ma façade, repeindre ma façade ou mes volets, quelles démarches dois-je effectuer ?

Lorsque vous souhaitez ravaler votre façade ou la repeindre,

vous devez effectuer une Déclaration préalable. Par ailleurs, la pose d'un échafaudage sur le trottoir nécessite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée par les services de la voirie.

Cette démarche est également nécessaire lorsque vous envisagez de repeindre vos volets.



Je souhaite clôturer mon terrain ou modifier ma clôture, quelles formalités dois-je accomplir ?

Dès lors que vous souhaitez édifier une clôture sur votre terrain, vous devez au préalable déposer une Déclaration préalable en mairie. De même, lorsque vous souhaitez modifier votre clôture, vous devez également déposer une Déclaration préalable. Cette Déclaration préalable donnera les moyens à l'administration de vérifier que ce projet respecte bien les règles d'urbanisme.



Je souhaite installer un abri de jardin, quelles démarches dois-je effectuer ?

L'installation d'un abri de jardin est en principe dispensée de toute autorisation d'urbanisme dès lors qu'il comporte cumulativement :

- une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 12 mètres,
- une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m²,
- et une surface de plancher inférieure ou égale à 5 m².

Au-delà de ces seuils, vous devez effectuer une Déclaration préalable de travaux ou demander un Permis de construire.

BON à SAVOIR

Lorsque les travaux envisagés ne visent qu'à refaire à l'identique l'existant (même matériaux, même couleur), ils sont dispensés de formalités.

► ECO-QUARTIER des Landes de Bardoul

Inscrit dans une démarche de développement durable, le projet des Landes de Bardoul vise à proposer une offre de logements diversifiée permettant de répondre aux attentes variées des futurs acquéreurs (familles, personnes âgées et handicapées, jeunes couples...) et à développer de nouvelles formes urbaines économes en espaces et respectueuses de l'environnement.

44 lots sont proposés à la vente :

- **1 lot** accueillant du collectif social
- **31 lots** en partenariat avec 4 constructeurs (Macoretz, Alliance Construction, Berthelot et Coop Logis)
- **12 lots** libres de constructeur

Ces terrains viabilisés bénéficient d'une orientation sud privilégiée et disposent d'une clôture ou d'un mur-talus en limite de domaine public. Un accent particulier est porté sur l'insertion paysagère et la qualité de vie des futurs propriétaires. Le cheminement piéton est également facilité en cœur de projet et connecté aux principaux services : école, place centrale, commerces, équipements sportifs, etc.



Un peu de retard dans la commercialisation

La commercialisation des lots connaît un nouveau souffle depuis quelques mois avec beaucoup de prises de contact sur le mois de février. En effet, le contexte sanitaire ne permettait pas aux constructeurs de communiquer assez largement sur leurs lots commercialisables mais également le bornage de tous les lots de l'écoquartier a pris beaucoup de temps et bloquait les ventes depuis plusieurs mois.

À ce jour, 2 lots libres de constructeurs et 1 lot avec un partenaire constructeur ont fait l'objet d'une vente

définitive au mois de février 2021. **Les travaux doivent démarrer au printemps.** 14 lots sont par ailleurs sous option dont 12 lots qui sont déjà pourvus pour des logements locatifs sociaux et seront vendus en 2021.

Vous aimez vivre à Bouvron, dans un cadre privilégié ? N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Si vous êtes intéressés, contactez le service urbanisme de la mairie à l'adresse suivante : urbanisme@bouvron.eu.



► Conseil municipal des enfants

Le 27 janvier 2021, les élus du conseil municipal des enfants de Bouvron étaient réunis dans la salle Horizinc en présence d'Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de la commune.

Cette réunion a été l'occasion d'accueillir les 6 élèves fraîchement élus en décembre 2020 et de faire le point sur les projets en cours (installation de nouveaux équipements dans le parc de la Minoterie au

printemps, collecte de crayons usagés pour l'entreprise TERRACYCLE, journée commune avec les autres élus des CME du Pays de Blain, etc.). Les 6 nouveaux élus ont également pu échanger sur les différents projets de campagne : « chevaux municipaux », école de cirque, potager pédagogique, ludothèque ou encore amélioration du city parc.



► À l'école Saint Sauveur...

Le mois de janvier en PPS PS MS



Les PPS et PS ont fabriqué des galettes en carton et des couronnes des rois.



Les MS couronnés et leurs belles galettes dorées.

Les CE1-CE2 de la classe de Sandrine

Ce début d'année 2021 a été l'occasion pour nous, de découvrir un autre milieu naturel : la campagne. Nous avons lu un livre très intéressant et riche en informations sur le jardin : Ça pousse comment ? de Gerda Muller. C'est l'histoire de Sophie une petite fille de la ville qui passe toutes ses vacances à la campagne, chez ses grands-parents. Ils ont un magnifique potager où poussent toutes sortes de légumes.

Comme Sophie, nous avons fabriqué des mangeoires pour les oiseaux : elles sont installées dans notre jardin. Nous avons également lu des docu-



mentaires sur les insectes : abeille, papillon, frelon, doryphore, bousier... et suivi les aventures de Fred le jardinier. Nous avons aussi appris deux chansons des Enfantastiques : « Mille milliards d'insectes » et « La danse des abeilles ».

Défi sciences CM1

Durant cette 3^e période, dans le cadre des sciences, les élèves de CM1 de la classe de CE2-CM1 ont dû réaliser un défi technologique. Le voici :

Défi technologique :

Fabriquer un objet roulant capable de parcourir au minimum 4 mètres. Contraintes de fabrication :

- L'objet doit comporter au moins 2 roues
- Il sera déposé au sommet d'un plan incliné et lâché sans être poussé
- Il doit parcourir la plus grande distance possible (minimum 4 mètres). La mesure est effectuée en ligne droite à partir du point de contact du plan incliné avec le sol.

Pour réaliser ce défi nous avons d'abord travaillé sur les objets techniques puis les élèves se sont mis par groupe, ils ont dessiné leur objet, ils l'ont légendé puis ils ont écrit les étapes de construction. Enfin, une fois l'objet construit, chaque groupe l'a présenté et a tenté de réussir le défi. Bravo à tous les groupes qui ont réalisé de très beaux véhicules ! Deux véhicules ont atteint la ligne d'arrivée, deux autres ont parcouru une distance de 3 mètres. Voici quelques photos :



PROJET CM1-CM2 : Savez-vous ce qu'est un bassin versant ?

Dans le cadre des programmes de sciences et géographie, la classe de CM1-CM2 participe au projet "Aux arbres citoyens" mené par le syndicat des eaux Chère-Don-Isac. L'objectif de cette animation est de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et à l'importance des arbres bordant les rivières afin que nos cours d'eau soient moins pollués.

Vendredi 29 janvier, Margot est donc venue nous présenter le panneau indiquant les trois bassins versants de la Chère, du Don et de l'Isac.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ? Quand il pleut, l'eau suit la pente naturelle et se déverse dans des rigoles, des fossés, des ruisseaux puis enfin dans une rivière. C'est l'ensemble de ce territoire qui ressemble à une cuvette qu'on appelle le bassin

versant. La commune de Bouvron fait partie de deux bassins versants : celui de l'Isac et celui du Brivet. Voici ce que nous avons retenu par ailleurs :

- Une petite chasse d'eau consomme 3 litres et une grande 10 litres d'eau (potable). C'est la consommation d'un homme pendant 3 jours !
- L'eau est prélevée dans les rivières, filtrée et analysée dans les stations de traitement, stockée dans un château d'eau, elle arrive au robinet, puis elle s'écoule dans les égouts, ensuite elle est traitée dans une station d'épuration et enfin elle retourne à la rivière.

Nous pouvons diminuer les produits chimiques et utiliser des produits ménagers écologiques pour limiter les traitements, utiliser l'eau de pluie pour arroser les jardins...

- Les arbres sont importants car ils absorbent les pesticides et empêchent les inondations.



► À l'école Félix-Leclerc...

Do you speak French, Brock⁽¹⁾ ?

Et non ! Et pour cause, Brock Butcher, assistant de langue anglaise, vient dans toutes les classes d'élémentaire, du CP au CM2, chaque mardi, nous présenter son pays, le Canada, sa culture... en anglais bien sûr !

Depuis son arrivée, les élèves ont travaillé sur différents thèmes avec pour objectif d'enrichir le vocabulaire, se familiariser avec des phrases, découvrir certains aspects de la vie canadienne.

Le premier jour, Brock est arrivé dans les classes avec sa lunch box⁽²⁾. Au Canada, il n'y a pas de restaurant scolaire, les élèves viennent avec un repas préparé à la maison. Cela nous a permis de travailler sur l'alimentation et de jouer au client et au serveur pour préparer un sandwich, in english of course⁽³⁾ ! Brock nous a également fait travailler sur Noël (les couleurs, les décorations et traditions...). On a également découvert sa famille (son arbre généalogique, les activités de ses membres...).

En lien plus étroit avec l'école, nous découvrons désormais les consignes. Sit down, put up your hand, listen,



fold the paper...⁽⁴⁾ n'ont plus de secret pour les élèves. Les progrès des élèves, leur enthousiasme, les qualités de Brock font de cet enseignement un moment attendu impatiemment par les élèves et les enseignants.

(1) Parles-tu Français, Brock ?

(2) Boîte à déjeuner dans laquelle on conserve son repas

(3) En Anglais bien sûr !

(4) Assieds-toi, lève la main, écoute, plie ta feuille



► Un canadien à Bouvron Welcome Brock !

Quel point commun y a-t-il entre Kamloops, ville de Colombie britannique, située dans l'Ouest canadien, à 4 heures de route de Vancouver et notre commune de Bouvron ?

Au premier abord, on pourrait peut-être penser : son nombre d'habitants ? Et bien non : Kamloops est une grosse agglomération de plus de 90 000 habitants : rien à voir donc avec nos 3200 concitoyens. Sa météo alors ? Et bien non : ce n'est pas ça non plus : Kamloops est une des municipalités les plus chaudes du Canada, bénéficiant d'un ensoleillement de près de 2 100 heures annuelles et d'une pluviométrie très faible : pas vraiment de points communs avec Bouvron !

Le point commun s'appelle Brock Butcher ! Âgé de 21 ans, ce jeune Canadien, de langue anglaise, est arrivé à Bouvron et à l'école Félix Leclerc en octobre dernier en tant qu'assistant de langue anglaise. Il devrait y rester jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Brock suivait des études dans le domaine social dans son pays et a voulu faire un break (euh pardon : une coupure !). Aimant beaucoup la France, il avait déjà eu l'occasion de séjourner à Aix en Provence il y a 2 ans. Il a souhaité revenir dans notre pays et découvre donc maintenant un milieu en lien avec les enfants et il est très heureux de leur faire découvrir sa langue maternelle !

Tous les mardis, durant 7 heures, il passe de classe en classe et initie les enfants à l'anglais ! Selon les classes, son intervention dure de 25 à 40 minutes et les enfants l'attendent avec beaucoup d'impatience ! Pas facile de faire découvrir une nouvelle langue à de jeunes enfants, mais Brock ne manque pas d'idées, souvent ludiques, pour faire découvrir et prononcer de nouveaux mots en anglais : sous forme de flash card (une carte sur laquelle figure une image, un mot...), de gestes, de jeux, Brock anime ses ateliers durant la journée ! Un véritable lien s'est tissé entre lui et les enfants qui n'hésitent pas à venir discuter avec lui en dehors des cours !

Brock se sent très bien intégré au sein de l'Ecole Félix Leclerc, que ce soit parmi les élèves ou parmi le corps enseignant ! Et que dire du repas pris au restaurant scolaire et concocté par Joël !

Pas facile de dégoter ce contrat pour venir enseigner l'anglais par temps de Covid ! Qu'à cela ne tienne : Brock se dit très chanceux d'habiter dans le centre-ville de Nantes : il découvre les parcs de la ville et



s'y promène beaucoup. Il partage son logement avec d'autres jeunes étrangers et les échanges sont riches puisqu'il y côtoie non seulement un Français, mais aussi un Espagnol et un Irlandais ! Il s'imprègne avec eux de notre culture et découvre notre région !

C'est la première fois (mais il est fort à parier que ce ne sera pas la dernière fois !) que l'école Félix Leclerc bénéficie d'un assistant en langue étrangère. En effet, ce n'est guère facile d'accueillir ce type de profil sur nos communes, éloignées malgré tout des grandes villes. Nous avons la chance de bénéficier de liaisons régulières en car Aleop depuis et vers Nantes et Brock est donc un fervent utilisateur du réseau ; il n'hésite pas à dire que c'est une chance, même si pour le coup, il doit se lever de bonne heure le matin pour attraper le car qui l'amènera jusque Bouvron !

Brock a pu bénéficier du programme TAPIF : Teaching Assistant Program In France. Ce programme d'assistant de langue en France est une initiative du Ministère français de l'éducation et du service culturel de l'Ambassade de France au Canada. L'objectif de ce programme est de renforcer l'enseignement de la langue anglaise dans le système éducatif français à travers la présence d'assistants de langue maternelle anglaise dans les classes d'écoles primaires, collèges et lycées. Ce programme permet aussi aux Canadiens francophiles et aux futurs enseignants de français au Canada d'acquérir une excellente expérience d'enseignement à l'étranger et une connaissance approfondie de la langue et de la culture françaises.

Quand on demande à Brock s'il sait ce qu'il fera après son séjour chez nous, il répond qu'il n'est pas sûr de retourner tout de suite forcément au Canada, mais en tous les cas, il restera dans un pays où l'on parle français et il espère pouvoir trouver un job (euh pardon : un travail !) qui lui permettrait de mixer ses compétences acquises dans le domaine du social au Canada mais aussi celles découvertes au contact des enfants !

Good luck Brock and maybe, see you soon in France !

► L'art s'apprend aussi à l'école : Musique et Danse en Loire Atlantique partenaire de la commune de Bouvron

Depuis plus de 40 ans, Musique et Danse en Loire Atlantique initie les écoliers du Département à la musique et à la danse dans le cadre de son dispositif d'éducation artistique : Musique et Danse à l'école.

Ce dispositif s'applique à notre commune et est mis en œuvre en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale. Il s'inscrit dans le plan : Grandir ensemble avec la Culture.

La commune de Bouvron, en tant qu'adhérente à Musique et Danse, permet donc aux enfants des écoles de la commune de bénéficier d'ateliers où les enfants sont guidés par des professionnels ; les enfants développent ainsi leurs capacités vocales ou corporelles, leurs capacités de création et construisent aussi les premiers jalons de leur culture commune.

Parallèlement à ce dispositif au sein des écoles, les enfants ont aussi la possibilité d'assister à une représentation de spectacle vivant ; c'est souvent l'occasion pour eux de vivre leurs premières émotions en tant que spectateurs et également de pouvoir discuter avec les artistes. Les spectacles proposés bénéficient aussi d'un dossier pédagogique mis à

disposition des enseignants afin que ceux-ci puissent préparer la venue des enfants au spectacle : les discussions s'ouvrent alors sur divers sujets.

Cette année, situation sanitaire oblige, ce sont seulement 3 classes d'une école du territoire le matin et autant l'après-midi, qui ont pu assister au fantastique spectacle proposé par la Cie ANAYA : CRIN BLANC.

L'histoire de Crin Blanc a bercé bon nombre de générations depuis l'année de sa création en 1953 et le film a été récompensé par de nombreux prix. Véritable ode à l'amitié, à la liberté et à la nature, ce film a donc servi de support à la Cie ANAYA qui en a fait un ciné concert des plus réussis. C'est un très bel équilibre entre les images, la musique et les lumières, qui a beaucoup plu aux enfants. Le spectateur a lui aussi l'impression de se plonger dans les marais de Camargue. Un beau voyage à Horizinc dans cette période peu ordinaire : il suffisait d'entendre les chaleureux applaudissements des enfants à la fin du spectacle et la discussion qui s'en est suivie avec les artistes !



► Un projet haut en couleurs autour du street art

L'ouverture de la déviation du bourg de Bouvron fin 2019 a permis de se pencher sur un dossier ouvert déjà depuis plusieurs années : l'aménagement du bourg !

Si cet aménagement concerne particulièrement le bâti et la réorganisation de notre bourg, quasiment tous les comités consultatifs créés suite aux dernières élections municipales ont aussi leur rôle à jouer dans ce réaménagement. Ainsi, le comité Culture souhaite être force de proposition avec notamment un projet autour d'un sujet haut en couleurs : l'art de la rue, le street art, la peinture murale, l'objectif étant de mettre de la couleur et de redonner ainsi une âme à notre centre-bourg, de lui redonner une identité en mettant en avant les atouts de notre bourg, qu'ils soient historiques, économiques ou patrimoniaux.

Une première réflexion que souhaite mener le comité consultatif Culture, est une mise en couleurs dans le parc de la Minoterie, conscient que la situation sanitaire actuelle nous amènera à repenser l'utilisation d'espaces de plein air. Cet espace a vu sa fréquentation augmenter par l'arrivée notamment du Tiers lieu, la Minothèque, installé dans les locaux de la bibliothèque, précédée aussi par l'installation des associations dans un espace dédié : la Maison des Associations.

Ce secteur de Bouvron devient donc un endroit très fréquenté où se déroulent aussi déjà des manifestations associatives : l'OGEC y organise la fête annuelle de l'école St Sauveur, l'association des P'tits Felix y organise son vide grenier annuel depuis plus de 20 ans, Concertévous et Cath'harsis prennent place plusieurs fois par an sur le site ; les Journées du Patrimoine ont lieu également dans le parc de la Minoterie, le Club Retraite et Loisirs occupe régulièrement l'espace sous l'abri dans le parc...

La municipalité devrait dans un avenir proche faire procéder à l'arrivée d'un point d'eau et à l'électrification du site.



Les enfants du Conseil Municipal des Enfants ont aussi proposé l'installation d'une tyrolienne sur le site de la Minoterie, prévue en 2021.

C'est pour toutes les raisons évoquées ci-dessus que parmi plusieurs sites identifiés sur la commune, nous pourrions commencer par peindre l'abri sur le site du parc de la Minoterie.

Ce projet se fera avec la population intéressée par le street art : il s'agit bien d'un véritable art de la rue auquel tout un chacun peut participer. L'idée serait d'avoir à la fois un travail réalisé par de vrais artistes, mais aussi de permettre à la population bouvronnaise, sous la houlette et les conseils des artistes, de dessiner son mur, d'y mettre ce qu'elle souhaite voir comme visuel sur notre commune.

Cela ne se fera pas en une seule année, et nous imaginons prévoir un travail sur plusieurs années, avec les artistes, avec la population.

La situation sanitaire actuelle nous empêche pour le moment d'organiser une réunion publique sur ce sujet, mais nous espérons bien pouvoir en organiser une prochainement pour présenter le projet.

Si d'ores et déjà, vous êtes intéressés par ce sujet : n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie par mail à : asso.com@bouvron.eu en mettant en objet de votre message : STREET ART ; une communication dédiée sur ce sujet pourra ainsi vous être transmise personnellement.

► Hommage à Guillaume Pinot



Technicien son, Guillaume Pinot intervenait très souvent sur notre commune à Horizinc, que ce soit pour les spectacles associatifs ou municipaux. En compagnie d'Éric Eozenou qui intervenait lui côté lumières en parallèle, c'était un tandem très sympathique. Professionnel, très discret, il était apprécié aussi par les artistes. Guillaume s'en est allé, au guidon de sa moto, un soir de janvier. Au revoir Guillaume.

On ne te verra plus sur les plateaux
Avec ton casque et ta moto
Toi, l'ingé Son
Un peu à l'ancienne, mais tellement bon.
On t'appelait Guigui
T'étais souriant et plein de vie
Un brin moqueur, à déconner
Pas toujours à l'heure sauf pour le thé.
La maladie t'a fait souffrir
Mais la moto t'a fait partir.
Maintenant ton cœur s'est arrêté
Pendant que les nôtres en sont peïnés,
Sache que dans le mien,
Tu resteras gravé.

Éric

Du 7 au 9 mai (sous réserve des contraintes sanitaires)

► la commune a rendez-vous avec la Grèce dans le cadre du Festival de la Paix !

Au programme :

- Contes pour enfants sur la mythologie grecque
- À la découverte du Tavli, jeu de société grec
- L'huile d'olive : découverte, dégustation et vente
- Soirée musiques et danses traditionnelles grecques
- Repas grec
- Table ronde autour du statut des demandeurs d'asile, avec de nombreux intervenants : écrivains, journalistes, associations...
- Expos photos sur l'île de Lesbos
- Cinéma : film en VO, mais aussi documentaire « Connaissances du Monde » en présence du réalisateur.
- Librairie éphémère



► Création de l'association La Minothèque

Ça y est l'association "La Minothèque" est créée ! Après 2 ans de réunions, de partages et de réflexions, l'Assemblée Générale constitutive s'est tenue en effectif réduit et à distance le 18 janvier dernier.

Nous étions cinq motivées pour nous lancer pleinement dans l'aventure et intégrer La Ruche. Mais qu'est-ce que "La Ruche" ? C'est ainsi qu'il a été décidé de nommer le conseil collégial chargé, avec l'aide des commissions, d'assurer la gouvernance du Tiers-Lieu. Nous, Andréa Nevelstyn, Aurélie Frappier, Corinne Reulier, Nathalie Allain et Solène Charriau sommes donc les co-responsables de "La Minothèque".

Nous espérons bien sûr pouvoir nous retrouver rapidement en plus grand nombre et ainsi continuer à construire ensemble La Minothèque. Si vous aussi vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice, n'hésitez pas à nous rejoindre en intégrant une des commissions. Les partenaires de la commune (associations, structures communales, commerçants...) sont les bienvenus pour rejoindre les commissions. Ils pourront aussi être invités aux AG en fonction des ordres du jour.

Différentes commissions créées

Commission fonctionnement : c'est la commission garante du bon fonctionnement et de la gouvernance, elle va continuer un travail déjà amorcé, à savoir statuer sur les adhésions, écrire le règlement intérieur de l'association. Elle propose à La Ruche ses choix pour l'affectation des budgets prévisionnels. Elle porte auprès de La Ruche les questions à mettre à l'ordre du jour des assemblées générales.

Commission Activités : elle propose et met en place le programme d'activités.

Commission Aménagement Extérieurs : il s'agit en fait d'un regroupement d'activités ayant pour but de propo-



ser dès cette année de nouveaux espaces/installations - jardinières, travaux de peinture, lieu de stockage, plantations... - sur le parvis d'entrée du Tiers-Lieu.

Commission Bibliothèque : elle assure des permanences, participe au choix des livres et à leur équipement, elle propose des animations autour de la lecture...

Si vous êtes intéressés, si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.
laminothèque@bouvron.eu / 02 28 01 20 54

À bientôt

La Ruche



► Un 100^e anniversaire tout en émotion !

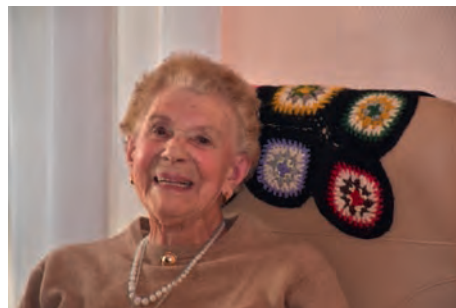
Rencontre avec Félicia SUEL, une femme courageuse à la personnalité attachante

Félicia SUEL, résidente du Logis de la Petite Forêt, a fêté son centième anniversaire le 18 janvier 2021. À cette occasion, Emmanuel VAN BRACKEL, maire de Bouvron, et Clotilde SHAMMAS, adjointe à la communication, lui ont rendu visite. Félicia les a accueillis avec surprise et bonheur ; elle a eu la gentillesse de partager avec les deux élus les souvenirs intacts d'une vie bien remplie...

Originaire de La Grigonnais, Félicia SUEL est née le 18 janvier 1921. Fille d'agriculteurs, elle est la petite dernière d'une famille de trois sœurs, dont les deux plus âgées sont nées avant la Première Guerre mondiale. Elle raconte avec émotion son enfance à la campagne qu'elle affectionne tant, son souvenir des bêtes - une jument et des vaches dont elle aimait prendre soin -, son parcours à pied sur 3 km pour se rendre à l'école, puis son destin de couturière contrarié par l'arrivée de la Seconde Guerre mondiale.

Félicia travaille en tant qu'employée de maison bourgeoise durant une dizaine d'années à Blain et raconte la dureté de la vie et des conditions de travail de cette époque-là, quand "on ne vivait avec rien". Elle se souvient de sa peur durant l'occupation allemande, du camp de 50 militaires allemands devant lequel elle passait chaque jour à Blain pour aller chercher son lait.

Elle se marie avec Paul SUEL le 29 août 1950 et s'installe à Bouvron, rue Saint André. Ils auront deux enfants, Brigitte et Philippe. Madame SUEL sera mère au foyer et effectuera des ménages chez le dentiste mais également à la mairie de Bouvron tandis que son mari travaillera à la fromagerie durant trente-huit ans. Ensemble, ils profiteront de la retraite en faisant de nombreux voyages avec des amis bouvronnais, jusqu'à l'entrée de son mari au Logis de la



Petite Forêt où elle lui rendra visite chaque jour avant de l'y rejoindre en 2016.

Félicia SUEL a confié avec émotion son chagrin au décès de son mari il y a deux ans mais également ses plaisirs de la vie, une petite étincelle dans les yeux : le chant et surtout... aller danser. Elle émet le vœu que la Cantilène fasse une représentation au Logis de la Petite Forêt.



► Nouveau représentant au conseil d'administration au Logis de la Petite Forêt



À l'unanimité des voix, le conseil municipal a approuvé la désignation d'Emmanuel VAN BRACKEL en tant que représentant au conseil d'administration

au Logis de la Petite Forêt, en supplément de Monsieur Max PIJOTAT, précédemment nommé en représentation.

► La commune s'engage pour lutter contre la précarité menstruelle

Une femme est réglée environ 500 fois dans sa vie et a besoin de 10 000 protections périodiques ! Une nécessité qui représente un vrai coût d'environ 4 000 €.

1 femme sur 3 se retrouve donc dans l'obligation de limiter sa consommation de protections, ou de recourir à des protections de fortune, au risque d'être dans l'obligation de rester chez elle, voire de connaître des complications médicales graves.

Face à ce constat, la commune de Bouvron a souhaité apporter une réponse concrète à la réalité et aux problématiques des femmes et des jeunes filles.

La mairie va conclure, dans le cadre du CCAS, un partenariat avec Marguerite & Cie, entreprise bretonne engagée faisant appel à des travailleurs du secteur protégé pour produire et mettre à disposition des protections bio, respectueuses de l'environnement.

4 distributeurs de protections hygiéniques seront installés – à la Mairie, à la Minothèque, au gymnase et à la salle de danse.

Les bouvronnaises pourront ainsi se procurer ce produit de première nécessité totalement gratuitement.

Cette action a également pour objectif de lever les tabous encore présents autour de ce sujet et semble



encore plus nécessaire dans ce contexte de crise sanitaire et sociale.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur cette initiative, vous pouvez contacter Laurence Le Penhuizic laurence.lepenhuizic@bouvron.eu ou Caroline Gastard caroline.gastard@bouvron.eu

► Mise en place de la mutuelle santé en partenariat avec la commune

Plusieurs d'entre vous ont manifesté leur intérêt à la mise en place d'une convention afin de bénéficier d'un tarif préférentiel pour la souscription à une complémentaire santé.

Les conventions avec 3 mutuelles vont être signées en mairie en avril 2021.

À l'issue de cette signature, vous pourrez prendre contact avec les conseillers des prestataires suivants afin de choisir un contrat complémentaire santé à votre convenance.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, nous regrettons de ne pas pouvoir vous proposer une réunion publique. La municipalité mettra à disposition une salle pour favoriser les rencontres.

Pour vous renseigner ou adhérer à une mutuelle, vous pouvez contacter :

- **AXA** : Louison GUILBAUD, Bouvron
06 68 48 63 61
louison.guilbaud@axa.fr
- **Groupama** : Ghislaine LEVEQUE
06 30 95 83 06
gleveque@groupama-loire-bretagne.fr
- **MCRN** : Aurélie LE COUTURIER
02 40 89 22 91 | Port. 07 87 57 33 80
alecouturier@mutuellemcrn.fr



Rappel : Pour les personnes à revenus modestes, la complémentaire santé peut être prise en charge tout ou en partie. Renseignements sur ameli.fr.

► Micro-crèche de Bouvron

Comment sont attribuées les places ?

La commune de Bouvron dispose, depuis 2010, d'une micro-crèche « La Claire Fontaine » située en centre-bourg. Dix enfants, âgés de quelques mois à moins de quatre ans, peuvent ainsi être accueillis de manière régulière ou occasionnelle au sein de cet EAJE - Établissement d'Accueil du Jeune Enfant. Un accueil d'urgence est également proposé.

Les futurs parents se demandent souvent comment obtenir une place en crèche, quelles démarches effectuer et surtout comment sont attribuées les places.

La gestion de la micro-crèche de Bouvron comme celles des autres communes du Pays de Blain est confiée à la Communauté de Communes. Les demandes sont à adresser au service Petite Enfance du Pays de Blain et sont ensuite examinées par une commission.

Cette commission est composée d'élus de chacune des quatre communes du Pays de Blain, du Vice-Président de la commission AST - Animations et Solidarités Territoriales de la CCRB et de techniciens petite enfance. Elle se réunit une fois par an, au printemps, pour attribuer les places disponibles aux familles.

La commission étudie les dossiers complets des familles et décide de la réponse à apporter à chaque demande de garde formulée en tenant compte :

- Des critères au regard de la situation familiale, sociale et professionnelle des familles.
- Des critères définis en fonction de l'organisation de chaque établissement soit le nombre de places disponibles, de l'âge des enfants et du planning d'accueil souhaité par les parents.



Ces critères sont définis par la commission et reflètent les orientations politiques et sociales du territoire. Ils génèrent un nombre de points calculés en amont de la commission et servent à analyser les demandes. Les dossiers sont présentés de manière anonyme, favorisant la transparence et l'équité et évitant ainsi toute possibilité de favoritisme.

Si vous souhaitez plus d'information, vous pouvez contacter le Pays de Blain Service petite enfance
Tél. : 02 40 79 02 81
Mél : caroline.golliot@cc-regionblain.fr
ou laure.herbreteau@cc-regionblain.fr

► Vous êtes étudiant(e) ?

Les bons réflexes pour bénéficier des services de la CPAM ?

À partir de 18 ans, et dès réception du courrier de bienvenue de l'Assurance Maladie, effectuez sans tarder les démarches suivantes :

- Mettez à jour votre carte Vitale,
- Téléchargez l'appli ameli (disponible sur AppStore et Google Play) et connectez-vous à votre compte personnel sur ameli.fr,
- Si ce n'est pas déjà fait, choisissez un médecin traitant,
- Vérifiez vos coordonnées bancaires sur l'appli ameli,
- Créez votre Dossier Médical Partagé sur dmp.fr,

- Vérifiez votre rattachement à une complémentaire santé (famille ou autre). Si vos ressources sont modestes, n'oubliez pas d'évaluer en ligne votre droit à la Complémentaire santé solidaire (CSS) sur ameli.fr. Vous pouvez en faire la demande à partir de votre compte personnel sur ameli.fr.

Plus d'infos sur ameli.fr

<https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/etudiant>



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

► L'accompagnement à la mobilité

Mélanie Anjubault, conseillère mobilité insertion, assure régulièrement des permanences en mairie pour rencontrer des personnes en recherche d'emploi et présentant des difficultés de mobilité.

Sur notre territoire rural où la mobilité peut être un frein à l'accès à l'emploi, cet accompagnement favorise l'autonomie des personnes dans leur insertion sociale et professionnelle à travers un soutien spécifique de leur mobilité, dès 16 ans.

Afin de bénéficier du conseil et de l'accompagnement mobilité, la personne doit solliciter le CCAS de sa commune, son(sa) référent(e) Pôle Emploi, la mission locale... Ainsi, une première rencontre diagnostic sera proposée et permettra d'évaluer la situation, les besoins et les actions possibles à mettre en œuvre en lien direct avec les projets mobilités de la personne (tels qu'une voiture en panne,

un manque de moyen financier pour passer son BSR, son permis ou s'acheter une voiture mais aussi la gestion et le dépassement de ses peurs...).

La plateforme mobilité vous propose à travers son expertise, des solutions financières, matérielles ou formatives, favorisant un retour et/ou un maintien dans l'emploi.



Scooter, vélo, transport en commun, covoiturage... Vous cherchez un emploi, vous voulez suivre une formation ou vous avez un projet professionnel mais vous rencontrez un problème de mobilités ? Le service conseil en mobilités, initié par le Département de Loire-Atlantique, vous propose un accompagnement adapté à votre situation.

Comment en bénéficier ?

- 1 • Vous êtes actuellement dans une démarche d'insertion socio-professionnelle. Dans ce cadre, votre référent-e vous oriente vers un accompagnement mobilités personnalisé et vous inscrit auprès de l'organisme retenu par le Département pour assurer le conseil en mobilités.
- 2 • Vous serez contacté-e prochainement par cet organisme pour un entretien individuel.
- 3 • Votre conseiller-ère mobilités vous accompagnera pour trouver les solutions adaptées à votre situation et disponibles près de chez vous.
- 4 • Vous pourrez alors bénéficier de dispositifs (services, formations, aides financières...) pour faciliter vos déplacements.

Pour votre conseil en mobilités, vous serez accompagné-e par **Cap formation**.

Renseignements au 09 72 22 10 74
plateforme.mobilite@capformation.net



En partenariat avec :



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional - Europe et Inclusion - 2014-2020



Département de Loire-Atlantique
3 quai Céneray
CS 94 109
44041 NANTES Cedex 1
Tél. : 02 51 17 21 53
courriel : contact@loire-atlantique.fr
site internet : loire-atlantique.fr

Conception et impression : Département de Loire-Atlantique
Illustration : © Olena Chernenka et ninae - iStockphoto
Juillet 2020

► Projet d'inventaire bocager sur la commune

L'importance de préserver notre bocage

Éléments de définition

Le bocage est constitué d'un ensemble de « structures physiques » que sont les haies, les petits bosquets (jusqu'à 4 ha), les mares, les zones humides, les cultures et les prairies. Leur agencement, leur positionnement dans le paysage constituent alors un territoire de bocage qui remplit diverses missions (la multifonctionnalité) dès lors qu'ils sont suffisamment présents, connectés et en bon état de développement.

Le bocage peut se définir comme un paysage rural qui se caractérise par des champs enclos, des alignements d'arbres ou d'arbustes, des talus ou des murs en pierre. Le bocage est ainsi un système semi-naturel, formé, entretenu et maintenu par et pour l'homme. Le bocage se caractérise par la présence d'un ou plusieurs éléments comme un fossé, une levée de terre ou de pierres (talus), une haie. On peut ainsi distinguer 2 types de bocages :

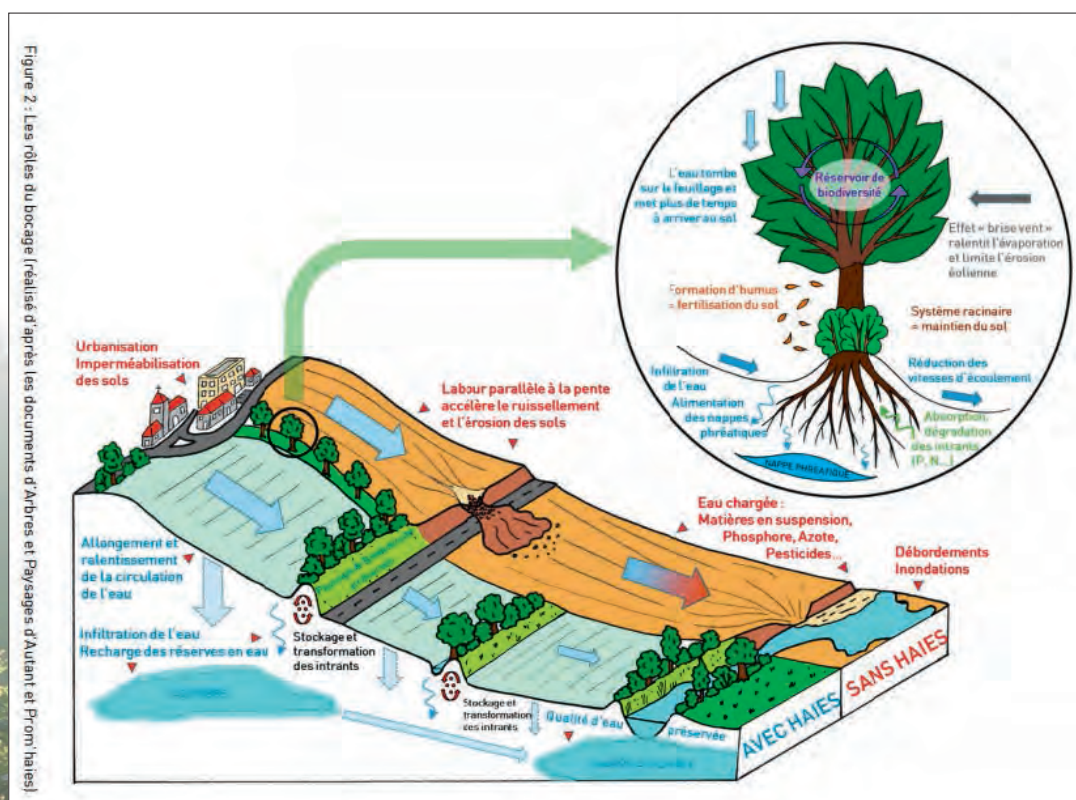
- un bocage de talus, constitué en général d'une levée de terre maçonnée ou plantée
- un bocage de haie à plat où la végétation constitue une clôture et une barrière.

Le rôle du maillage bocager et la nécessité de le préserver

Le maillage bocager permet tout d'abord de **préserver la qualité de l'eau** (voir le schéma) en limitant la pollution des rivières mais également de **réguler les écoulements d'eaux** pour limiter les crues et les inondations. Préserver le bocage permet ainsi la **conservation et le maintien des sols** en limitant les phénomènes d'érosion.

Les haies bocagères présentent également la vertu de **sauvegarder la biodiversité** en offrant des lieux de refuge, d'habitat et parfois de reproduction pour de nombreuses espèces animales. La haie, riche d'une strate herbacée et d'une diversité d'essences végétales permet l'alimentation, le refuge et la reproduction de la faune sauvage. Reliée à d'autres éléments fixes du paysage (bosquets, mares, étangs, zones humides), sa fonction écologique est renforcée. En abritant des auxiliaires, la haie permet de réguler certains ravageurs. Elle enrichit le sol de manière naturelle, en lui apportant de la matière organique.

Elles produisent par ailleurs un **effet brise-vent** et



protègent ainsi le bétail et les cultures. Elles améliorent également le **rendement** (5 à 30 %) de certaines cultures agricoles en réduisant l'évapotranspiration.

Les haies sont constituées d'arbres et elles offrent donc une **ressource en bois** mais également en fruits selon les espèces. Elles participent également à la **protection climatique** en stockant le carbone et en limitant localement les phénomènes induits par le changement climatique (rôle hydraulique limitant les phénomènes ponctuels de crues, ombrage tempérant le réchauffement climatique).

L'infiltration de l'eau est facilitée au pied de la haie (rôle dans la réduction des crues et la limitation des pollutions). Placée perpendiculairement à la pente, la haie limite l'érosion des sols en ralentissant la vitesse d'écoulement de l'eau (elle peut contenir jusqu'à 7 m³ d'eau par mètre linéaire si la haie est perpendiculaire à la pente). Elle régule les pollutions diffusées pré-

sentes dans les eaux de ruissellement et capte avec son système racinaire les particules dissoutes (permet de diviser par 4 les flux de nitrates).

Enfin, le bocage fait partie de notre **patrimoine paysager**.

Encadrement du projet

Depuis plusieurs années, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vilaine invite les collectivités à inventorier pour mieux protéger le bocage de leur territoire. Dans ce cadre, le syndicat Chère, Don, Isac accompagne les collectivités dans leur projet d'inventaire bocager avec l'appui d'un bureau d'études.

Ce projet d'inventaire bocager est actuellement étudié à l'échelle intercommunale, le Pays de Blain supervisant l'inventaire pour les 4 communes du territoire.

Constitution du groupe communal bocage

Composition du groupe communal bocage

Le projet d'inventaire bocager nécessite la constitution d'un groupe de travail composé des différents acteurs du territoire concernés (entre 10 et 15 personnes). Le groupe communal bocage, placé sous la responsabilité du maire, peut ainsi réunir des élus, des agriculteurs, des chasseurs ou pêcheurs, des propriétaires terriens, des membres d'associations de protections de la nature ainsi que tout citoyen connaissant bien le bocage et son évolution.

Si vous êtes intéressé pour participer au GROUPE COMMUNAL BOCAGE, merci de vous faire connaître en mairie.

Si ce sujet vous intéresse, vous pouvez également consulter le guide pratique et réglementaire de la haie bocagère sur le site : [plaquette_haies_ddtm44_2018juin_vf.pdf](#) ([loire-atlantique.gouv.fr](#))

Missions du groupe communal bocage

Ce groupe, destiné à assurer la représentation des différents points de vue, aura pour missions d'animer la mise en œuvre de l'inventaire bocager, de suivre et de valider cet inventaire, d'accompagner et de soutenir sa mise en place, d'organiser, avec le maire, la consultation publique et de promouvoir auprès du Pays de Blain des règles de protection du maillage bocager et des mesures compensatoires pour leur inscription dans le PLUIH (plan local d'urbanisme intercommunal).

Calendrier du projet d'inventaire des haies bocagères

Ce projet va se concrétiser entre les mois de mai et novembre 2021. Après une présentation du dispositif en conseil municipal et la constitution du groupe communal bocage en mai 2021. Un pré-inventaire devra être établi pour l'été afin de permettre la consultation du public durant les mois de juillet et août 2021. L'inventaire sera ensuite finalisé au début de l'automne 2021 et pourra ainsi être intégré au futur PLUIH.

CONTACT

Tiphaine Lalloué, Animatrice bocage

tiphaine.lalloue@cheredonisac.fr

06 28 62 04 55 ou 02 40 07 58 33

Syndicat Chère Don Isac

1, allée du Rocheteur - 44 590 Derval

► **Motion du conseil municipal sur le projet de parc éolien**

Les conseillers municipaux ont décidé de travailler de manière collaborative à l'adoption d'une motion pour expliciter leur position au sujet du projet de parc éolien porté par l'entreprise EEF. La motion a été adoptée en conseil municipal le 16 décembre 2020 par 17 voix POUR, 1 ABSTENTION et 4 voix CONTRE.

en conseil
VOTÉ



Motion de refus du projet du « Parc Éolien de Bouvron » porté par EEF

Faisant suite au dépôt en préfecture du projet du « parc Éolien de Bouvron » porté par le prestataire privé EEF pour l'implantation sur le secteur nord-ouest de la commune de 4 éoliennes de 180 m de haut et 4,8 mégawatts chacune, il est proposé aux élus du conseil municipal de la commune de Bouvron de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal souhaite acter son désaccord sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de BOUVRON porté par la société Energie Eolienne France (EEF).

Cette décision fait suite à plusieurs débats tenus au sein du conseil municipal tant sur les aspects économiques, environnementaux et liés au cadre de vie. De ces débats il a été convenu la rédaction d'une motion commune reprenant les arguments

qui nous ont conduits à cette décision. Cette motion sera déposée auprès de la Préfecture des Pays de la Loire au titre de l'avis du conseil municipal de BOUVRON comme pièce constitutive dans la procédure d'enquête publique. Cette motion fera aussi l'objet d'une large diffusion auprès des habitants, des présidents des collectivités territoriales, de la Région et des médias.

Le Conseil Municipal, conscient de la nécessité de trouver des alternatives aux énergies fossiles, s'accorde cependant sur le fait que le projet de parc éolien tel que défini à ce jour, dans les dispositions qui ont été déposées en préfecture auprès des services instructeurs de l'État, est incompatible avec les valeurs et les engagements repris dans le programme proposé par l'actuelle majorité et opposition municipale. Ce projet prévoit notamment un développement harmonieux du territoire dans le meilleur intérêt des habitants de la commune, ce que le projet du parc éolien est loin de garantir.

Le conseil municipal informé du contexte historique du projet et des motivations qui ont poussé l'équipe municipale précédente à prendre part au projet, souhaite émettre sans ambiguïté son désaccord sur les modalités de partenariat qui ont été préalablement mises en place entre la commune et le porteur de projet, ainsi que sur les conséquences économiques et techniques qu'elles entraînent.

En premier lieu, les incertitudes demeurent sur l'impact sanitaire, que ce soit pour les activités d'élevage ou les populations riveraines des parcs éoliens. L'expérience par trop dramatique du parc de Puceul/Safré témoigne de l'impossibilité d'écarter le risque sanitaire et de l'impossibilité de contrôler l'ensemble des paramètres de cet aspect encore trop peu connu. Les élus de la commune de Bouvron s'attachent sur ce point fermement au principe de précaution.

Il n'est pas concevable qu'un projet industriel à fort impact tel qu'un champ d'éoliennes soit positionné au plus juste de la réglementation en vigueur. En particulier, le point de la distance à la première habitation n'est pas acceptable lorsque des éoliennes atteignent des hauteurs toujours plus importantes. En l'occurrence le projet présente 4 éoliennes de 180 m de haut en bout de pâles, c'est-à-dire un gabarit à ce jour peu fréquemment répandu et dont nul ne peut décemment prétendre qu'il connaît les impacts en termes de nuisances acoustiques notamment. Les élus de Bouvron souhaitent faire valoir que la réglementation concernant la distance aux premières habitations n'a pas évolué à la mesure de la progression technologique des mâts éoliens qui leur permettent d'être toujours plus haut. Ils émettent le vœu que la législation évolue rapidement sur le sujet de manière à la mettre en adéquation avec les nouvelles technologies.

Le conseil municipal souhaite par ailleurs faire valoir que la communication sur ce projet n'a pas toujours été suffisante et a fortiori partielle. Les réunions publiques et ateliers menés de concert par EEF, l'équipe municipale précédente et l'Agence TACT, agence missionnée par EEF pour la concertation, n'ont pas fait l'objet d'une portée suffisante qui aurait permis à la majorité des concitoyens de s'exprimer librement sur le sujet: une invitation en "toutes boîtes" financée par EEF aurait peut-être été de nature à montrer sa volonté de communiquer largement auprès du grand public. De sorte qu'il n'est pas possible aujourd'hui de faire valoir une information suf-

fisante et éclairée des habitants sur ce dossier d'importance. Ce point a régulièrement fait l'objet de remarques lors des différents rendez-vous d'information au public, sans que des mesures correctrices soient apportées, particulièrement pour les lettres d'information diffusées par EEF.

Le conseil municipal entend souligner également ses doutes forts relatifs au caractère écologique de cette production énergétique. Si le vent constitue une ressource inépuisable, les matériaux utilisés pour la construction d'éoliennes, et notamment des pâles, posent la question de leur caractère recyclable et de leur impact pour la planète en cas de démantèlement. Le coût d'un tel démantèlement est inconnu à ce jour au plan financier comme au plan écologique, même si des efforts ont été conduits ces dernières années sur le sujet.

De même, le conseil municipal émet des doutes sur les réelles intentions du porteur de projet en ce qui concerne l'exploitation du site et qui pourrait, à l'issue d'une instruction qui lui serait favorable, revendre "clé en main" ce projet à des fonds d'investissements étrangers dont le caractère purement spéculatif pourrait nuire au respect des règles en vigueur; notamment concernant les ICPE, la maintenance du site et de son démantèlement nécessaire en fin de vie.

L'opposition au projet éolien, tel qu'il est défini aujourd'hui, est un point fort du programme de campagne et du projet municipal de la liste majoritaire aux dernières élections. C'est également un point qui a fait l'objet d'engagements de campagne de la liste minoritaire.

La prochaine étape pour la commune : l'enquête publique

Le dossier déposé par la société EEF pour l'implantation du parc éolien est actuellement entre les mains du service instructeur de la préfecture. **Dans le cadre de l'instruction du dossier, une enquête publique**

aura lieu prochainement sur Bouvron. Il est important que les habitants se mobilisent pour s'exprimer sur ce projet. Restons mobilisés !

► Comment et quand entretenir les haies...

Comme nous avons pu le voir dans l'article relatif au projet d'inventaire bocager, les haies dans nos jardins et nos campagnes, ont un rôle particulièrement important, et pour qu'elles nous fassent profiter de leurs atouts, nous pouvons les y aider ponctuellement en les taillant, parfois, mais pas n'importe comment...

Ce qu'il faut avoir à l'esprit

Une haie est une partie d'un ensemble.

Là où une haie sera un obstacle aux déplacements humains, elle sera à l'inverse une véritable autoroute pour la biodiversité qui y habite. Et en miroir, les routes qui nous relient sont des « haies » difficilement franchissables par la biodiversité.

Il est donc nécessaire de maintenir le réseau de haies de préférence bien connecté aux autres éléments fixes du paysage (bois, bosquets, mares...). En effet, une haie isolée fonctionne comme une île dont les populations s'appauvrissent peu à peu et ce d'autant plus qu'elle est éloignée d'autres éléments du paysage, source d'espèces.

Dans les zones moins riches en haies, on pourra donc prévoir des plantations, pour raccorder des zones plus denses.

Comment ?

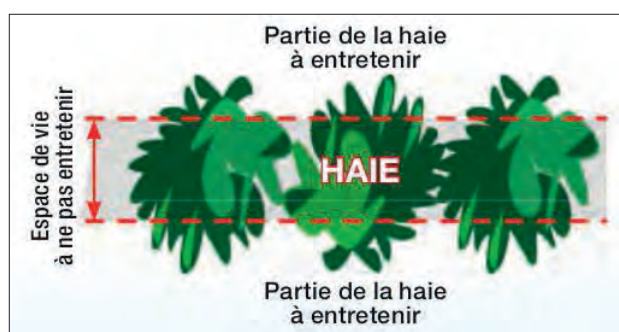
Voici donc quelques préconisations afin d'entretenir les haies en préservant toute leur fonctionnalité.

- Ne tailler que sur la partie périphérique en laissant un "espace de vie" dans lequel aucune intervention ne sera réalisée (cet espace de vie doit rendre possible le passage des engins et éviter que la haie n'empiète trop sur la culture dans le cas d'une parcelle cultivée).
- La largeur des strates basses doit être plus importante que celle de la strate arborée.
- Favoriser la présence de plusieurs strates (arbres, arbustes, herbes, etc.) et de plusieurs essences pour accroître le nombre d'espèces et augmenter la biodiversité. Préserver une bande d'herbe au pied de la haie d'**au moins 1,50 mètre de large**. Toute réduction de la largeur de la banquette enherbée entraîne une forte perte de fonctionnalité écologique et de l'intérêt biologique.
- Maintenir une largeur de haie la plus importante possible. Pour la faune sauvage, une largeur d'au



moins 4 mètres d'emprise de haie est souhaitable, en intégrant une bande enherbée de chaque côté de la haie.

- Lors des interventions, une vitesse de travail moindre et une observation au préalable de la zone, accorderont à la faune un temps de fuite salvateur même pour des animaux adultes.
- Utiliser de préférence du matériel n'éclatant pas le bois (afin d'éviter d'affaiblir la plante et le développement de maladies)
- Conserver les arbres morts pour favoriser la faune qui convoite les vieux arbres.



Quand ?

Il faut éviter les excès d'entretien qui fragilise la plante, si nécessaire **tous les 2-3 ans au maximum pour les parties arborées, et 1 fois par an maximum pour les parties enherbées**.

Aussi bien pour la santé du végétal que pour celle de la faune, il est préférable de procéder à l'entretien des haies (arbres, arbustes, banquette herbeuse) **de la fin de l'automne jusqu'au mois de février** (l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de Bonne Conduites



- CONSEILLÉ**
- POSSIBLE**
- DÉCONSEILLÉ**

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fauche des lisières herbacées (une fois par an)											
Entretien léger des haies (tous les 2/3 ans)											

Agricoles et Environnementales interdit la taille des haies entre le 1^{er} avril et le 31 juillet pour les exploitations agricoles).

Tailler en février les arbres à baies permet de laisser les oiseaux et la faune de manière générale consommer les baies qui y sont présentes en hiver (aubépine, prunellier, églantier...).

À savoir

Si toutefois vous deviez intervenir sur une haie pendant la période de nidification, il est nécessaire de prendre le plus de précautions possibles afin de s'assurer de l'absence de nid et de permettre aux espèces présentes de se déplacer vers un espace adapté. En effet, outre la volonté de ne pas nuire à la biodiversité il faut savoir que la majorité des espèces d'oiseaux présentes sur notre territoire sont aujourd'hui protégées, et que la destruction du nid d'une espèce protégée au titre de l'article L.415-3 du code de l'environnement constitue un délit passible de trois ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

Si un nid risque d'être détruit ou dérangé vous pouvez contacter la **Ligue pour la Protection des Oiseaux** de Loire Atlantique (LPO : 02 51 82 02 97) ou toute autre association de protection des oiseaux; ils vous donneront les informations nécessaires pour limiter l'impact de votre intervention.

En conclusion, vous en déduirez que pour cette année, **la période d'entretien des haies est passée** et qu'il faut maintenant y laisser toute la biodiversité y œuvrer pour nous offrir tous ses bienfaits, comme le parfum délicat de leurs fleurs ou les chants de leurs habitants...

Dans la haie comme partout, la diversité sera source de richesse et d'équilibre.

SOURCES : OFB et Ministère de l'agriculture



ADMR
pour tous, toute la vie, partout

Découvrez nos services de petit bricolage et jardinage

28,50 €/h
50% déductibles
des impôts

💡 🛠️ 🚿 🔧 🖌️

**Besoin d'aide pour réaliser des
petits travaux de bricolage ou de
jardinage ?**

Optez pour les services de l'ADMR !

Remplacement d'ampoules, de lustres,
prises murales, fixation d'étagères,
montage de meubles, retouches de
peinture, tailles de haies, tontes,
plantations... **L'association de
Guenrouët vous accompagne.**

02 40 85 25 76 • www.admr44.org
sillondebretagne@fed44.admr.org

► Libre expression de la minorité

En application de la loi "Démocratie de proximité" du 27 février 2002, le magazine de Bouvron propose au groupe de la minorité un espace rédactionnel proportionnel au nombre d'élus qui la constituent.

► Pornichet vient rencontrer Les PETITS PALAIS

Depuis 2008, le restaurant scolaire de l'école publique Félix Leclerc a entrepris une démarche globale autour du temps du repas: cuisine 100 % maison, produits frais, de saison bio et locaux, organisation anti-gaspi... Ce modèle est porté par l'association Les Petits Palais, constituée de parents d'élèves, et soutenue par la municipalité, l'équipe éducative. Des communes voisines sollicitent régulièrement Les Petits Palais pour venir découvrir ce mode de fonctionnement vertueux.

Dernièrement, le 9 février, c'est une délégation pornichetaine conduite par M^{me} Lætitia GUINCHE, conseillère déléguée à l'alimentation

durable qui est venue jusqu'à Bouvron pour un retour d'expérience sur la mise en place de la filière d'approvisionnement bio et locale. En effet, Pornichet a

pour objectif de servir 100 % de produits bio et/ou locaux aux scolaires et personnes âgées bénéficiant de livraison de repas à domicile (actuellement 40 % des aliments sont bio et/ou locaux).

Après un temps d'échange avec le chef cuisinier Joël JOSSE et les représentantes de la municipalité bouvronnaise et des Petits Palais, les visiteurs sont repartis définitivement

convaincus de la faisabilité de la démarche et avec des idées de bonnes pratiques.



Vous pourrez avoir un résumé vidéo de cette visite sur le site des Petits Palais : <https://pp.ecolebouvron.org/actualite/rencontre-avec-la-ville-de-pornichet/>



► Augmentation de la subvention municipale pour la restauration scolaire

Par délibération du conseil municipal du 17 février 2021, le conseil municipal a majoré la subvention de la restauration scolaire à hauteur de 2,01 € (+20 centimes par repas bio au titre du bien-manger) par repas servi à chaque enfant bouvronnais. Cette majoration a été décidée en tenant compte du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, de l'absence

de revalorisation de cette subvention depuis 2019 et de l'évolution des prix proposée par l'association Les Petits Palais, délégataire de service public pour la restauration de l'école publique. À cette occasion, les élus ont salué le travail de l'association qui propose des repas bio et locaux depuis maintenant 10 ans aux élèves de l'école publique.

en conseil
VOTÉ
municipal

► Un Cat'harchill pour fêter le début de l'été !

L'association Cat'harsis organise le 6 juin prochain la troisième édition de son Cat'harchill : un dimanche après-midi sous le soleil dans le parc de la Minoterie dans une ambiance festive et décontractée. Le programme est encore une fois chargé : DJ sets, spectacles de danse et de feu, marché de créateurs, jeux de société et jeux en bois, restauration maison et locale, buvette. La programmation détaillée sera disponible le moment venu sur les réseaux sociaux et sur nos affiches.

L'entrée se jouera une nouvelle fois au dé : lancer le dé vous permettra de savoir quel tarif d'entrée vous devrez régler. Toutes les informations pratiques vous seront communiquées sur la page Facebook de l'association : Cat'harsis, ou sur son site internet www.asso-catharsis.fr !

Si vous êtes intéressé(e)s pour tenir un stand sur le marché de créateurs, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse suivante : catharsis.asso@gmail.com



► Éolien, étapes cruciales Mobilisons-nous ensemble !

La nouvelle municipalité a décidé de s'opposer au projet éolien du nord-ouest de la commune. L'association Engagements citoyens et durables salue cette prise de position forte.

Pour rappel : notre association s'est créée entre autres pour lutter activement contre le projet éolien démesuré : 4 machines de 180 mètres de haut, à 500 m des habitations, impactant 350 Bouvronnais, soit 10 % d'entre nous.

Cette première étape est importante. Cependant, la décision d'accorder l'implantation du parc éolien revient au Préfet. Il consultera les habitants très prochainement au travers d'une enquête publique. Seule une forte participation permettra alors de faire entendre nos voix et notre opposition. Une étape cruciale pour espérer faire annuler ce projet. Si vous souhaitez avoir plus d'information sur ce projet et l'éolien



photomontage : implantation factice permettant de réaliser la hauteur et l'impact des machines

en général ou rejoindre notre association, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 06 30 11 40 03 ou par mail ecd.bouvronblain@hotmail.com.

Emballages en plastique, métal, ou carton à recycler

Uniquement bouteilles et flacons en plastique

petits cartons

Emballages métalliques

Briques alimentaires

En vrac! (pas dans un sac)
 Bien vider, inutile de rincer
 Et les bouchons en plastique !?
 on les enlève pour les mettre dans le container, ou on les laisse sur la bouteille si elle est compactée

Un doute, une question ?
www.pays-de-blain.com

Emballages en Verre à recycler

Bouteilles en verre

Pots et bocaux en verre

Bien vider! Inutile de rincer
 Pour les bouchons et les couvercles en métal on les met dans le container à emballages métal (jaune) ou mieux, on les dépose dans la benne à métaux de la déchetterie

LES INTERDITS DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

barquettes et emballages plastiques

boîtes polystyrène

pots de fleur en plastique

barquettes polystyrène

Pots de produits laitiers

sacs et sur-emballages plastique

Vaisselle

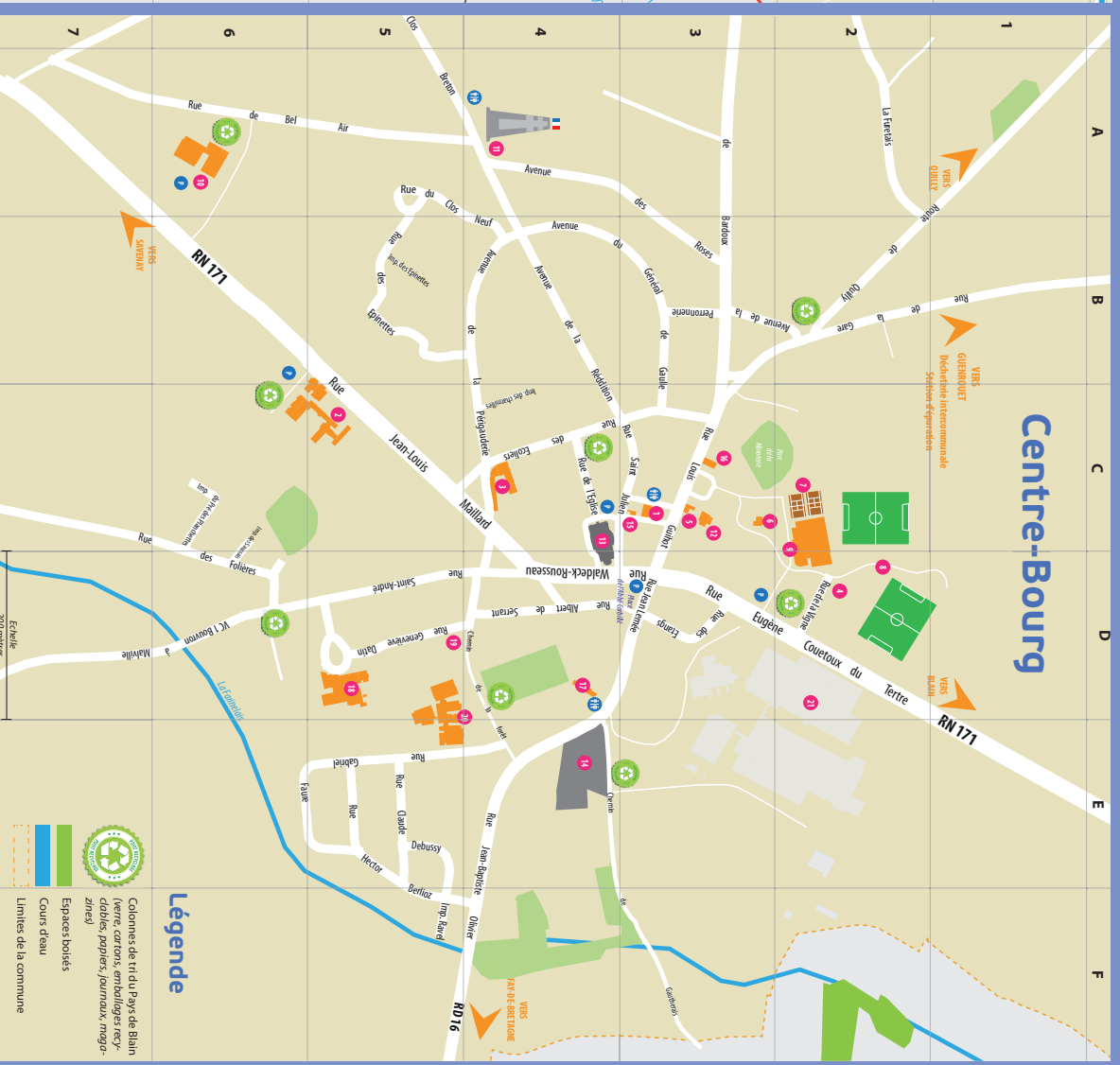
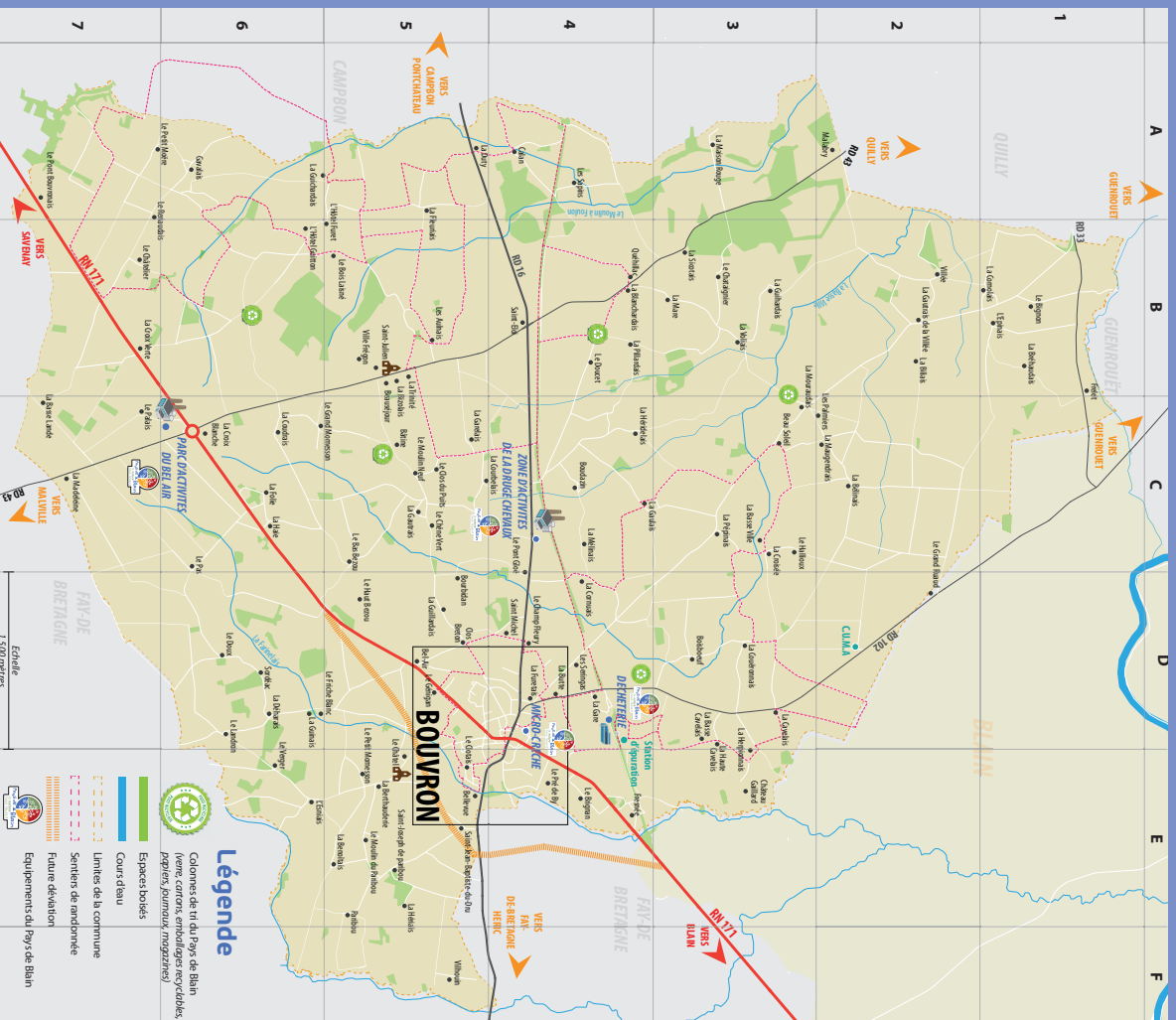
Boîtes de conserve avec restes

papiers, cartons souillés

Tous ces emballages sont à mettre dans votre SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

Un doute, une question ?
www.pays-de-blain.com

► Où trouver un point de collecte à Bouvron pour trier ses déchets ?



► Avancement des travaux de l'église

Depuis l'automne 2020, des travaux d'étanchéité sont réalisés sur l'église Saint Sauveur afin de préserver cet élément remarquable de notre patrimoine.

Un point sur l'avancée des travaux

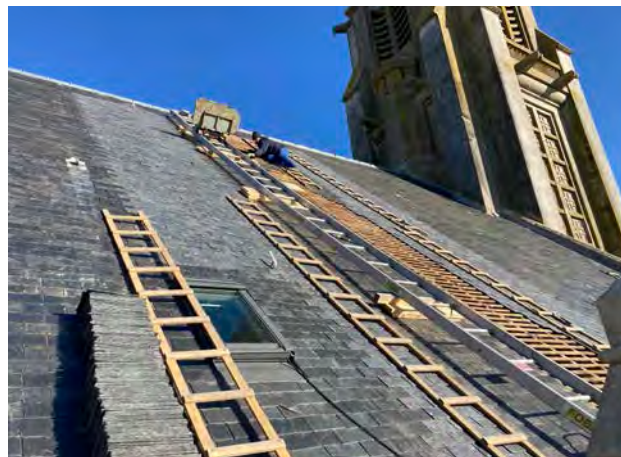
Concernant les travaux de couverture, la pose des velux, la reprise de la toiture côté nord, le changement du faitage central, la reprise des rives côté nord, de la noue et de la dalle nantaise côté nord sont d'ores et déjà achevés.

En ce qui concerne les travaux de gros œuvre, il a été procédé au nettoyage de l'intérieur des combles, à la reprise des massifs d'ancrages de la toiture, au ramanage de la toiture coté clocher ainsi qu'à la pose de deux pierres de créneaux neuves et au scellement de plusieurs pierres instables.

Au niveau de la charpente, la reprise des pans et des fermes de la toiture principale, la construction des chemins de visite, la reprise des structures bois abîmées et la pose des feuillards de maintien ont également été réalisées.

D'autres travaux pour la mise hors d'eau vont se poursuivre jusqu'à l'été. Il reste en effet à réaliser un certain nombre de travaux et notamment :

- Le diagnostic du beffroi
- Le perçage des balcons du clocher
- La rénovation du beffroi
- La reprise de la toiture côté sud
- La modification de l'échafaudage
- La reprise de la toiture coté Nef/Sacristie

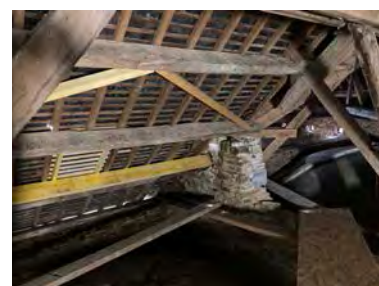


Des travaux de couverture supplémentaires nécessaires

Le conseil municipal du 17 février 2021 a été informé dans le cadre des délégations confiées au maire de la nature et du coût des travaux supplémentaires engagés sur l'église communale. Ces travaux supplémentaires ont nécessité la tenue d'une Commission d'Appel d'Offre qui s'est réunie le 6 janvier 2021. Des avenants ont été signés avec les sociétés A-BTP et GUESNEAU Couverture pour des évolutions financières respectives de 1,95 % et 30,36 %. L'entreprise de couverture a en effet alerté sur une sous-estimation du volume d'ardoises à remplacer de 15 à 40 %, qui explique une augmentation significative du coût des travaux visant à préserver l'étanchéité de l'église.



Travaux préparatoires à la reprise de la noue sud



Doublage de la charpente sous la noue



Nettoyage du clocher

► Labellisation du sentier Saint Éloi

	GR®	GR® de pays	PR
Continuité de sentier			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

Depuis la création des premiers GR® en 1947 par le CNSGR (Comité national des sentiers de Grande Randonnée), ancêtre de la FFRandonnée, les balises qui jalonnent nos chemins de randonnées sont de formes et de couleurs normées.

Les **formes des balises**, tout d'abord, indiquent le chemin à suivre :

- Deux rectangles horizontaux (un dans les cas des PR) : vous êtes dans la bonne direction.
- Un trait fléché orienté vers la droite ou la gauche surmonté de deux rectangles horizontaux (un trait dans le cas des PR) : changement de direction. La flèche du bas indique le sens de l'itinéraire.
- Deux rectangles en croix : mauvaise direction. Ne pas prendre ce sentier.

Ces formes sont les mêmes quelle que soit la catégorie du sentier, qui elle est symbolisée par les **couleurs utilisées** :

- Blanc et rouge : les GR®, itinéraires de Grande Randonnée permettant de marcher d'une à plusieurs semaines en ligne ou en boucle.
- Jaune et rouge : les GR® de Pays, itinéraires de Grande Randonnée de Pays, qui restent dans une entité géographique en termes de nature et de patrimoine.
- Jaune : les PR, itinéraires de promenades et randonnées, à la journée.

Ces couleurs sont en principe les mêmes dans toutes les régions, même si l'on trouve encore des balisages de couleurs différentes pour les PR à travers la France.

Source : mongr.fr



À Bouvron, Quatre baliseurs prennent soin de nos sentiers, après avoir participé à leur création.

Tous les deux ans ils passent nettoyer les balisages, ce qui nécessite de couper les ronces et le lierre qui masquent la peinture des balises qu'ils renouvellent également.

L'entretien plus global des sentiers de randonnée est assuré par les services techniques communaux.

Les circuits Bouvronnais, inscrits au Plan Départemental des Itinéraires, Promenades et Randonnées (PDIPR) sont désormais, grâce au travail conjoint des services techniques et de nos quatre baliseurs, doublement mis à l'honneur.

D'une part, le 21 août dernier le circuit de Saint Eloi à été officiellement labellisé « sentier de Promenade et randonnée » (PR), et rejoint ainsi 4 autres sentiers de Bouvron :

- **Le sentier du Champ de Mont**
- **Le sentier autour du Bourg**
- **Le sentier de Gavalais**
- **Circuit patrimoine – Bourg Ouest**

Ces sentiers sont très recherchés par les randonneurs car ils sont très bien balisés et répondent à un cahier des charges exigeant notamment comme le fait d'emprunter moins de 30 % de sol enrobé.

D'autre part, l'application mobile « rando.loire-atlantique » (téléchargeable gratuitement) fait la part belle à nos sentiers communaux parmi les 350 itinéraires disponibles.

Si vous constatez des anomalies sur les circuits bouvronnais n'hésitez pas à les faire remonter à nos « baliseurs » (contact : **Jean-Michel Maillard, 06 37 91 03 93**) qui, entre deux randonnées se joignent au club « Blain Chemin Faisant » pour baliser les 136 km du circuit de Grande Randonnée de Pays (GRP) des Trois Rivières, missionnés par le Département.



► Naissances 2020-2021

Nous souhaitons la bienvenue à :

7 décembre 2020 FAUCHEUX Marlon

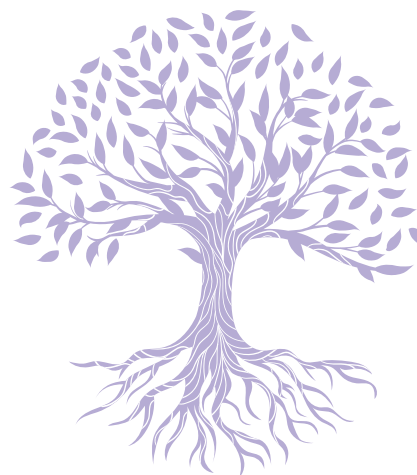
10 décembre LAUNAY Leïla

21 janvier 2021 BOCHER CAIVEAU Eylie

26 janvier HÉRISSON Antonin

30 janvier GONSARD Agathe

1^{er} février BRETIN Margaux



► Décès 2020-2021

Toutes nos sincères condoléances aux familles de :

7 décembre 2020 OUDIN Denise épouse ROBIN

7 décembre GAILLARD Claude

11 décembre LOHÉZIC Fabrice

12 décembre KERDAVID Sébastien

25 décembre HOUIS Marie épouse MAILLARD

25 décembre MEIGNEN Marc

4 janvier 2021 DOITEAU Marthe épouse LECLAIRE

17 janvier FREUCHET Jean

20 février LOQUET Émile

1^{er} mars GRIGNON Léa épouse HENRY

3 mars JUBIER Yvonne épouse REDOR

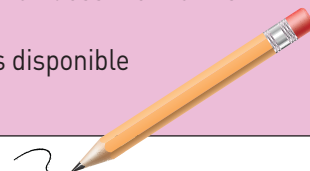
Concours Photos #Focus sur Bouvron



N'hésitez pas à participer à notre concours photo **ouvert jusqu'au 31 août 2021 !**
Règlement du concours sur bouvron.eu
et participation en envoyant vos clichés à concoursphoto@bouvron.eu

Concours de dessins autour du réaménagement du centre-bourg !

Tu as entre 6 et 15 ans et tu aimes dessiner ?
N'hésite pas à déposer ton dessin en format A4
à la mairie.
Règlement du concours disponible
sur bouvron.eu



GRÈCE

20



FESTIVAL δελα PAIX

7 → 9 Mai

21



Salle Horizinc

BOUVRON

Visuel en cours de finalisation.
Spectacles selon les conditions sanitaires en Mai.